
SINGAPOUR – Sessions du GAC de la matinée
Dimanche 8 février 2015 - 09h00 à 12h30
ICANN – Singapour, Singapour

PRESIDENT SCHNEIDER : Bonjour à tous, soyez les bienvenus en cette matinée de dimanche. C'est bien de passer le weekend ensemble.

Nous avons comme vous le savez une séance très importante devant nous. J'espère que nous allons avoir une bonne discussion. Il y aura une présentation au début de cette séance pour que tout le monde puisse avoir un niveau minimum d'informations sur le travail qui est fait dans ces groupes.

Et nous allons nous assurer d'avoir suffisamment de temps pour pouvoir commencer un débat, une discussion, avec les gens de ces groupes. Nous allons profiter du temps que nous consacrerons à cette séance.

Ce serait important d'écouter cette présentation au début pour avoir ces informations. Nous avons des gens très impliqués dans le travail de ces groupes qui vont pouvoir nous informer de leur travail. Nous avons Larry Strickling ici aussi, qui va nous parler un peu du processus et de leurs attentes, les attentes des Etats-Unis.

LARRY STRICKLING: Merci Thomas.

Je vais commencer à remercier Thomas de m'avoir donné la possibilité de discuter avec vous ce matin.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons reçu des questions de certains pays qui voulaient discuter avec nous, et c'est pour ça que nous avons pensé que c'était intéressant de faire une réunion comme ça où tout le monde pouvait être présent et avoir une discussion, on a pensé que c'était une façon efficace d'envisager le travail de cette matinée.

D'abord, félicitations Thomas, c'est la première réunion en tant que président. Je félicite aussi les vice-présidents. J'espère que ce groupe fera un travail productif dans les réunions de l'ICANN qui vont venir.

Je vais prendre quelques minutes pour que vous puissiez entendre d'autres personnes qui sont impliquées dans ces processus, dans ces groupes, Lisa Fuhr et Jonathan Robinson du CWG.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance du gouvernement des Etats-Unis pour le travail que tous les volontaires réalisent, y compris les membres de GAC dans ce processus de transition. Ce processus est pris de manière très sérieuse, et de façon très enthousiaste. Nous sentons que ce processus en lui-même va renforcer le modèle multipartite de la gouvernance de l'Internet grâce à cette collaboration. Et jusqu'à présent on n'a jamais vu quelque chose de pareil. Nous pensons donc que ce modèle sera renforcé à la fin de ce processus.

Permettez-moi d'aborder certains points qui ont été soulevés dans des discussions que nous avons eues par rapport à cette transition.

Tout d'abord, ceux d'entre vous qui suivent le base-ball savent que notre Congrès a donné des directions à la NTIA pour ne pas consacrer davantage de fonds à la transition après le 30 septembre en ce qui



concerne les fonctions IANA. Il y a des gens qui ont interprété ces informations différemment. La semaine dernière j'ai été à une conférence à Washington et j'ai pu parler de cette question en particulier, c'était une conférence de Caucus Internet. Et ce que je peux vous dire après toutes ces discussions qu'on a eues lors de cette conférence, c'est qu'il est clair que la transition ne se fera pas avant le 30 septembre 2015.

Au-delà de ce fait, on ne voit pas que cette allocation puisse créer davantage de contraintes. Cela n'aura pas d'impact sur le travail que vous faites au sein de la communauté au niveau de la planification de la transition. Cette décision n'écartera pas la NTIA, car des rapports très stricts doivent être présentés devant le Congrès de manière périodique pour les tenir informés de ce qui se passe. Et nous allons profiter de cette occasion qui se présente au cours de cette année pour vous donner des informations utiles. Je sais qu'il y a des soucis par rapport à cette transition, mais nous ne voulons pas interférer avec les délibérations qui ont lieu au sein de la communauté multipartite.

Il y a une possibilité que les choses aboutissent, et il est important que l'on puisse obtenir une proposition la plus large possible qui puisse répondre à toutes les inquiétudes de la communauté, afin que la communauté puisse en débattre et évaluer cette proposition.

Nous pouvons vous donner des informations « informelles », mais nous allons le faire sous la modalité de questions / réponses. On m'a demandé « Que fait les Etats-Unis par rapport à cela ? » Et je dis que nous attendons un plan de transition où l'ICANN reste une organisation multipartite, et que l'on puisse savoir qu'au fur et à mesure que la



transition va évoluer, on ne va pas penser à un processus où il y a un veto, mais on parle des gouvernements, la société civile, pour que tout le monde puisse avoir vos chapitres et puisse avoir droit à faire entendre leur voix dans ce processus, y compris la direction de l'ICANN. Parce qu'il s'agit d'experts et de parties prenantes. Nous croyons que le processus a besoin de la participation et du soutien de la communauté. Nous espérons donc que la proposition qui va nous être remise soit validée par la communauté.

Tout le monde doit être sûr que les processus, les structures qui sont inclus dans le plan de transition fonctionne. Cela va faciliter notre révision de la proposition, et fera en sorte que le processus sera beaucoup plus facile au niveau de Washington. Nous cherchons à ce qu'il y ait un plan transparent, inclusif, où l'on puisse trouver des réponses aux questions que l'on a posées, ou qui vont être soulevées à Washington.

En ce qui concerne la date butoir, le contrat arrive à échéance au mois de septembre. Ce n'est pas une date butoir pour la transition. Nous comprenons que c'est une bonne date butoir parce que c'est la date d'échéance du contrat, mais on n'a jamais considéré que c'était un délai vraiment ferme. Nous croyons que si la communauté a besoin de davantage de temps pour mettre en place ou élaborer ce plan, on pourrait reporter ce délai, y compris de 4 ans. Je ne pense pas que ce soit le cas, mais si la communauté a besoin de quelques semaines ou de mois de plus, on pourrait reporter ce délai.

Mais je voudrais vraiment que vous compreniez qu'il n'y a pas un sentiment d'urgence, qu'il n'y a aucune urgence. C'est bien d'être



motivés, de se concentrer sur la tâche qu'il faut accomplir, mais il faut savoir aussi qu'il est très important d'obtenir une proposition bien réfléchie, une proposition qui fonctionne, qui soit soutenue par toute la communauté. Nous cherchons un plan de transition qui fasse l'objet du soutien de toute la communauté. C'est la clé du succès.

Je vais m'arrêter ici avec ma présentation, et je vais écouter vos questions bien sûr, après avoir écouté le reste des orateurs.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup Larry. C'était très clair pour tous, et merci beaucoup de rester toute la séance avec nous.

Nous allons passer directement à Elise. C'est l'un des membres du GAC qui fait partie du CWG, et après on va passer à Theresa et au reste des co-présidents.

ELISE LINDEBERG:

Je voulais vous parler de la perspective du GAC par rapport au travail du CWG. Je m'appelle Elise et je suis représentante du GAC au sein du CWG avec d'autres collègues qui sont assis là-bas.

Je voulais dire que le CWG a en ce moment 232 personnes, 90 participants, et 130 membres et beaucoup de membres ont participé au groupe, non seulement en tant que membre. Nous avons beaucoup de personnes qui font le suivi du travail du CWG.

Depuis la première réunion à Los Angeles en octobre de l'année dernière, ce groupe a réalisé beaucoup de choses et a beaucoup travaillé. Comme vous pouvez le voir, nous avons eu 20 réunions au



cours de l'événement principal, 25 réunions en sous-groupes, y compris des réunions à Frankfort. Et bien sûr beaucoup d'échanges, de courriers électroniques, de discussions en ligne. Nous avons transmis ces informations sur la liste de diffusion pour que tout le monde puisse voir quels étaient les sujets qui faisaient l'objet de nos débats.

Le CWG a présenté une version préliminaire de sa proposition le 1^{er} décembre pour la communauté, et avant cette version préliminaire de proposition, mes collègues et moi avons essayé de tenir le GAC informé des progrès du CWG. Je dois souligner que ça a été un grand défi parce que les débats ont été très dynamiques, très détaillés, on a abordé plusieurs scénarios, et j'espère vraiment que vous avez eu l'occasion de lire les informations qu'on vous a envoyées pour pouvoir ensuite approfondir sur ces questions ou nous poser des questions si vous en avez.

Nous avons également reçu beaucoup de commentaires de la part des membres du GAC. Tout ce qui a été dit en ligne, les échanges de courriers électroniques, tous les commentaires que nous avons reçus par les membres du GAC sur les principes sur lesquels travaillent le CWG font partie du processus et font partie des délibérations. Je voulais que vous sachiez que vos commentaires et opinions font partie du débat qui a lieu au sein du CWG.

Je ne vais pas vous dire où nous en sommes, parce que les membres du groupe vont vous en parler. Je tiens seulement à vous dire que le 4 février, nous avons envoyé ce document pour qu'il soit débattu. Il s'agit d'un document qui est la base du débat d'aujourd'hui. J'ai également



publié certains points qui seraient importants pour le GAC maintenant ou après quand on aura le temps de traiter ces points.

Mais je voulais souligner que l'un des défis que nous avons dû relever et qui s'en est venu à chercher un avis juridique concerne le principe de séparabilité inclus dans le modèle sur lequel nous avons travaillé. Je pense, et c'est une inquiétude, c'est mon opinion par rapport à cela, je pense que c'est un point que le GAC doit traiter. Il est important aussi que le GAC puisse savoir comment faire un suivi de ce processus, et comment ceci pourrait rentrer dans les méthodes de travail du GAC où nous avons des réunions en personnes, où en général nous rédigeons un avis.

Je pense qu'il nous faut trouver un moyen de participer davantage à ce processus pour qu'on ne soit pas retardés ou stoppés à cause des principes opérationnels du GAC. Comment pouvoir aborder cette question, ce principe de la séparabilité ?

Je vais m'arrêter là. Vous allez donc écouter les présidents du groupe par la suite.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup Elise. Je vais passer la parole à Theresa qui est au bout de la table.

THERESA SWINEHART: Je ne vais pas trop m'attarder sur le détail dans ma présentation, mais tiens à vous remercier, à remercier tout le monde pour l'engagement et la participation que vous avez eus au cours de ce processus. Les



dirigeants du GAC, et je pense Thomas que tu as hérité tout ce travail. Mais je voudrais remercier les membres du GAC qui participent au processus de l'ICG et au processus du CWG, ainsi qu'au processus du CCWG responsabilité. Il s'agit d'une bonne opportunité pour montrer le travail multipartite et pour participer au niveau régional avec toutes les parties prenantes, avec les agences gouvernementales, avec d'autres parties prenantes dans chacun de vos pays.

Je tiens donc à remercier les membres du GAC, et les remercier de l'engagement dont ils ont fait preuve. Je tiens à remercier également le président et Jonathan et Lise, les présidents de ces groupes CWG qui vont nous parler du processus. Je tiens à les remercier pour leur participation et leur engagement.

Je vais m'arrêter là, et ensuite je vais répondre à vos questions.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup.

Les co-présidents maintenant s'il vous plait.

JONATHAN ROBINSON: Merci à tous, merci de nous avoir donné l'opportunité d'être parmi nous afin de travailler ensemble sur ce processus qui a eu ces origines suite à l'annonce de la NTIA.

Merci à tous ceux qui travaillent avec nous, merci Elise, merci aux collègues du GAC de leur participation, à ce processus et à ce travail.



Je pense que c'est une bonne opportunité de faire quelque chose de bien et de travailler en tant que partie d'une communauté multipartite. Et c'est l'un des produits les plus importants que nous allons devoir produire à long terme.

En octobre, quand nous avons commencé à travailler, je sais que certains d'entre vous ont eu du mal avec les acronymes, on suppose parfois que tout le monde connaît les acronymes, mais il fallait comprendre quelle était la fonction de l'ICANN en tant que coordonnateur et facilitateur du processus.

On a donc l'ICANN coordination, on a l'ICG, et on a trois propositions qui vont être remises à l'ICG. Une proposition de la communauté de noms, une proposition de la communauté des ressources de numéros, et une autre de la communauté des paramètres de protocoles. Il y a des gens qui se sont demandé pourquoi deux propositions ont été déjà reçues par l'ICG, et il en manque une. Par définition, la proposition de la communauté des noms est celle qui présente le travail le plus complexe, car il y a également le besoin qu'il y ait des parties prenantes qui font partie de ces processus. Ce groupe a beaucoup de parties prenantes qui viennent de différents groupes.

Une autre composante concerne les changements concernant la responsabilité de manière générale. Il y a donc un autre groupe qui travaille en coordination avec le groupe qui travaille sur la transition des fonctions IANA. Ce groupe de la responsabilité travaille en coordination avec le groupe qui s'occupe de la transition des fonctions IANA.

Il y a donc une proposition, une version préliminaire, une proposition initiale en décembre, et deux documents clés. Un document qui a été

présenté le 4 février, une version préliminaire, où il y a une présentation assez détaillée.

Maintenant nous avons une dizaine de diapos à vous montrer.

Et pour résumer un peu, je vais vous dire qu'on va vous montrer l'évolution de ce processus, comment les différentes pièces sont assemblées au niveau de différents groupes, responsabilité, transition, les différentes communautés et leurs propositions, pour que la communauté puisse obtenir des réponses à des questions clés.

J'espère que cette présentation pourra vous aider à mieux comprendre ce processus. Bien entendu, si vous devez consulter vos gouvernements nationaux, on peut revenir sur ces questions clés.

Voyons ce document. Passons directement au document de discussion, et nous allons voir quel est l'objectif de ce document. Il y a deux points importants. D'un côté informer la communauté, le travail réalisé jusqu'à maintenant depuis le moment où ce groupe a été constitué et a commencé à travailler. Et je devrais vous rappeler que le travail de ce groupe est régi par une charte. Les organisations qui ont participé à la création du groupe, ou qui soutiennent cette charte sont celles qui définissent quel est le travail du groupe, et le GAC fait partie de cette organisation. C'est pour cela que vous faites partie de ce groupe, et il faut tenir compte et respecter les commentaires que les membres du GAC font, tout comme les commentaires du reste des membres du groupe.

La deuxième question concerne le fait d'obtenir les contributions de la communauté sur des points clés pour pouvoir faire avancer le travail,



notamment par rapport aux sujets les plus difficiles à résoudre par lesquels le groupe n'a pas encore une décision prise. J'espère que vous avez tous reçu un courrier électronique avec ce document de discussion.

Ce document de discussion aborde plusieurs questions. D'un côté, il y a l'histoire et l'évolution du travail du groupe, mais également un point clé dont Elise a un peu parlé, à savoir les principes généraux qui régissent en quelques sortes le travail du groupe, et auxquels le GAC a participé. Il y a donc certaines étapes que l'on peut envisager pour séparer la fonction de l'IANA de l'ICANN.

Nous avons donc différents modèles ou options dans ce modèle. Il y a beaucoup de points en commun, et il y a une certaine transparence par rapport aux différents modèles ou domaines où il y a un certain chevauchement. Mais ici, nous nous concentrons sur les points où il y a des écarts. Et je ne voudrais pas vous donner l'impression que la portée du travail de l'ICANN fait l'objet de cet écart. Je dis que dans ce cas extrême où on pourrait être devant cette situation, c'est à dire s'il nous faudra un mécanisme de séparation entre l'ICANN et l'IANA, c'est le problème le plus difficile à résoudre que nous avons en ce moment. Au sein du groupe, on sait que l'IANA fonctionne correctement. Que les fonctions IANA sont correctement assurées. Et cela est assuré par l'ICANN, à la place que l'ICANN occupe actuellement.

Les modèles abordent 4 domaines différents lorsqu'on considère cette question de la séparabilité. D'un côté, on suppose qu'il y aurait une entité différente qui serait extérieure à l'ICANN. C'est pour cela que l'on appelle cette solution « solution externe ». Et d'autre part, on a la



« solution interne ». Cette « solution extérieure » implique que l'entité de transition ne peut pas être l'ICANN, mais que l'ICANN signera un contrat pour les fonctions IANA immédiatement après la transition.

L'alternative c'est que la NTIA fasse une transition des fonctions IANA, et que l'ICANN continue d'assurer les fonctions IANA sans contrat, mais la communauté aurait le droit de demander à l'ICANN de transférer ces fonctions.

Ce que je veux dire, c'est qu'en fin de compte, il y aura un certain degré de séparabilité entre ces fonctions ou entre ces éléments, et nous allons voir ces options de manière séparée.

Comme je vous ai dit au départ, quand nous nous concentrons sur les différences, vous pourriez penser que toute la proposition présente des différences significatives. Mais ce n'est pas le cas. Il y a beaucoup d'aspects où il y a des points en commun. Il y a quatre domaines clés dans cette présentation. C'est à dire des points en commun entre les 4 modèles.

D'un côté, la révision de ce qu'on appelle le MRT, c'est à dire l'équipe de révision multipartite, qui est constituée par des représentants d'un groupe de parties prenantes qui sont responsables de définir les fonctions de la nouvelle IANA et de décider si ces fonctions doivent être transférées de l'ICANN et passer à une entité différente.

Il y a aussi le comité permanent de clients, le CSC, c'est un comité constitué par des personnes qui sont responsables de surveiller la performance de l'IANA, où il y a des représentants qui ont une relation directe avec les fonctions IANA, avec les registres.



Il y a l'IAP, le comité de recours indépendant. Si l'IANA n'arrive pas à respecter un objectif ou n'agit pas de la manière attendue, il y a moyen d'interjeter un appel ou un recours. Cela est lié au concept de la séparabilité.

On va parler en détail avec des différents modèles. Dans la première variante de ce modèle externe, on a ce qu'on appelle le modèle contractuel, « contract co ». Ça veut dire compagnie ou société contractante. Comme en réalité, actuellement il y a un contrat entre les différentes parties, et il faudrait envisager l'existence d'un autre contrat avec une autre entité. Cette entité contractante est appelée « contract co », compagnie contractante, qui aurait une structure légère, et sa principale responsabilité serait la passation de contrats. Il y aurait donc un groupe de révision multipartite qui serait responsable de donner les instructions à cette société contractante, il y aurait également un comité de recours indépendant, ainsi qu'un comité permanent de client.

Nous allons passer à l'autre domaine. Dans ce cas, il ne s'agit plus d'une société mais plutôt d'un fidéicommiss qui serait créé par une loi, où il y aurait un conseil d'administrateurs fiduciaires qui recevraient une espèce de session de droit et d'obligations de la NTIA liées au rôle de supervision des fonctions IANA, et l'objectif primaire serait de sélectionner et passer le contrat avec un opérateur des fonctions IANA. Il y aurait donc un mandat limité avec des clauses très spécifiques pour la résiliation du contrat. On aurait également le MRT CSC du IAP du modèle précédent.

Voyons maintenant un autre modèle. Ici on a deux variantes. D'un côté le modèle par statut, où le droit de pouvoir passer des contrats relève



de l'ICANN, à condition que l'ICANN modifie son statut constitutif pour créer ce qu'on appellerait un statut doré, « golden by law », et ce nouveau statut ne pourrait pas être modifié de manière unilatérale par le conseil d'administration de l'ICANN, et l'ICANN céderait les fonctions de l'IANA à un tiers. Dans ce point de la séparation, on aurait besoin d'un fidéicommissaire, ou d'une société contractante ou un autre élément. Il y a aussi des variantes concernant l'équipe de révision multipartite, le comité permanent de clients, et le comité de recours indépendant. Ces éléments sont présents aussi dans ce modèle.

Voyons maintenant le modèle interne. Ici, la transition exigerait à l'ICANN de célébrer un fidéicommissaire afin que les fonctions IANA puissent rester dans le cadre d'un fidéicommissaire qui aurait pour bénéficiaire la communauté multipartite. La création de ce fidéicommissaire ne créerait pas une société indépendante mais serait un instrument valide du point de vue juridique. Ce serait un gardien du fidéicommissaire, il y aurait même un groupe intercommunautaire similaire au MRT. Ce serait une variation du MRT, équipe de révision multipartite, le CSC et le IAP, le comité de recours indépendant. Ces éléments seraient présents également.

Je vous ai donc montré deux variantes externes, deux variantes internes, et je voudrais souligner l'un des domaines principaux qui présente des difficultés et qui fait l'objet de débats, de délibérations.

Avant de passer au calendrier, est-ce que tu veux ajouter quelque chose Lise Fuhr ?

LISE FUHR :

Ok. Jonathan vous a présenté les modèles, et nous avons la possibilité de la séparabilité. Mais nous avons également reçu un grand nombre de commentaires, et il y en a qui se sentent passionnés par les mécanismes spécifiques pour le mécanisme de séparation, il y en a d'autres qui ont des points de vue différents. Nous avons reçu des commentaires sur des points critiques dans les deux modèles.

En ce qui concerne le modèle externe, on a reçu des commentaires assez complexes, on nous a dit que c'est assez complexe, qu'il y a un grand nombre d'entités, c'est en quelques sortes créer une petite ICANN, et on a peur que cette structure appartienne à un groupe en particulier.

Le modèle interne présente aussi des soucis, à savoir garantir que l'ICANN décide de se séparer de l'IANA si tout ne se passe pas bien. Ce domaine dépend dans une grande mesure du travail du groupe sur la responsabilité qui aura son poids sur la solution finale.

Nous recevons des commentaires assez différents, ce qu'il y a de plus difficile, c'est d'arriver à un compromis entre tous ces commentaires.

JONATHAN ROBINSON:

Merci Lise.

Les fonctions IANA impliquent une série de tâches techniques réalisées de manière fiable et adéquate. Sans aucun doute il y a des domaines qui peuvent être améliorés, mais il n'y a pas de problème critique. Cet ensemble de questions à traiter qui sont difficiles a trait à une situation de dernière instance dans laquelle il n'y aurait pas la possibilité de continuer avec ces tâches de manière correcte. Il n'y a pas d'indice que



ceci ait lieu ou que ceci puisse arriver prochainement, mais le fait que cette situation soit prise en compte veut dire qu'il y a pas mal de gens qui considèrent qu'il devrait y avoir une mesure de protection de dernière instance. Nous essayons de voir quelle sera la solution finale, mais tenant compte d'une série de mesures d'escalabilité face à des difficultés possibles.

Nous allons voir notre calendrier. Au début, l'ICG nous a demandé qu'en janvier il faudrait livrer la proposition, il faudrait travailler à partir des commentaires de la communauté, et sincèrement nous avons pensé que ce serait impossible de respecter le délai. Alors nous avons reformulé notre calendrier compte tenu du respect des conditions critiques. A ce jour, cette situation est dénommée le meilleur scénario possible, à moins que nous soyons en mesure de mettre en place certains changements.

Je veux vous signaler trois domaines clés desquels nous dépendons, ainsi que notre travail pour essayer d'arriver à la meilleure situation possible. Quand je vous ai montré le modèle interne et externe, il fallait créer une société contractante ou un fidéicommissaire. Ces détails exigent du conseil juridique et un conseil d'experts. Parce qu'il faut savoir si cela est réaliste ou si cela peut être mis en place sans des risques ou des complications inattendues. Alors il faut avoir ce conseil juridique spécifique pour être en mesure d'évaluer les propositions de manière appropriée. Ceci prendra un temps et compte tenu de notre calendrier, c'est un risque qu'il faut considérer.

Dans ce domaine en particulier, je ne veux pas que vous pensiez que tout est résolu, mais il s'agit là d'une partie difficile de notre travail, à

savoir arriver à un consensus. Justement nous voulons y arriver, et pour cela, il faut suivre un processus, et on essaie d'arriver à la convergence, au consensus, et cela prend pas mal de temps.

Je crois qu'il vaut la peine de souligner ici dans cette session avec le GAC, comme un des corps qui ont créé ce groupe, on a besoin que les organisations qui ont créé le groupe puissent approuver la proposition en temps opportuns, ou au minimum qu'ils ne présentent pas d'objection à la proposition. Je crois que cela a été abordé auparavant quand on a dit qu'historiquement le GAC a toujours dû respecter des exigences de maintenir des réunions en personnes.

Je ne sais pas quel est le terme que vous utilisez, réunir, convoquer, être physiquement ensemble, pour pouvoir aborder ou traiter une proposition. Si c'est le cas, alors l'approbation de notre proposition et la considération dans le cadre de la proposition unifiée de l'ICG exigera des réunions en personnes lors des réunions de l'ICANN, ou bien entre les réunions de l'ICANN. Voilà des questions clés qui dérivent de notre calendrier.

Je ne vous demande pas de comprendre tous les détails qui sont sur l'écran, mais nous allons vous passer ce document pour que vous puissiez le consulter. Mais le plus important ici c'est de voir que tout d'abord, nous avons le calendrier du CWG, on a marqué les réunions de l'ICANN, différents domaines de travail, puis on a le calendrier de l'ICG qui dans les derniers jours a été révisé, et puis le calendrier du CCWG dédié au travail concernant la responsabilité.

Il y a des interdépendances, et le CWG, ce groupe qui travaille sur les ressources de noms, a certaines interrelations avec le groupe qui



travaille sur la responsabilité. Lise et moi, on se réunit d'habitude avec la présence du CCWG et nous transmettons à l'ICG toutes ces recommandations pour comprendre l'interrelation de notre travail.

Permettez-moi de voir s'il y a quelque chose d'autre à vous présenter. Vous avez ici des liens pour pouvoir accéder à des documents de consultation. Mais au lieu de passer aux questions auxquelles nous avons pensé, je vais m'arrêter ici et je cède la parole au président, à Thomas Schneider, pour ouvrir la session de débat avec vous.

Merci de votre attention.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci Jonathan, merci à vous et à tous les membres ici présents de votre présentation si claire sur une question complexe. Je crois que cela va beaucoup nous aider, moi-même et tous les autres, pour voir ce que votre travail implique. Cela nous aide également à décider un cours d'action.

Je vous remercie également de la clarification sur le calendrier, parce que les gouvernements, nous, on travaille dans le respect de certaines obligations, alors il nous est très utile afin de pouvoir décider comment faire notre meilleur effort afin de respecter ce calendrier, et je dois dire que cela me paraît raisonnable.

Je suis heureux de voir que les deux calendriers sont coordonnés, ce qui est assez censé. Je comprends bien que la tâche n'a pas été facile pour différentes raisons. Je crois que cela fonctionne bien maintenant.



Je vais finir mon intervention ici et je veux dire que pour compliquer davantage les choses, on a une mise à jour de la part de l'ICG. Le groupe de coordination qui est au-dessus de ce groupe, c'est le groupe qui va collecter les propositions.

Nous avons des membres de l'ICG ici présents dans la salle, le GAC a 5 membres au sein de l'ICG. Je vais passer maintenant la parole à un ou à plusieurs de ces membres pour qu'ils nous présentent une explication de ce qu'est l'ICG, et quelle est la fonction de l'ICG. Je vous demande d'utiliser 1 minute maximum pour votre présentation afin d'avoir le temps de faire un débat.

IRAN :

Merci, bonjour à tous.

Excusez-moi, c'est assez difficile de parler pendant une minute seulement.

Tout le monde connaît l'ICG, le groupe de coordination du rôle de supervision des fonctions IANA. Nous avons 30 membres, 5 desquels appartiennent au GAC.

Nous avons une charte, et le 15 janvier nous devons recevoir les propositions des trois communautés. Deux de ces communautés, la communauté des paramètres de protocoles et celle des ressources de numéros ont présenté leur proposition en temps opportuns. Le troisième, celui chargé des fonctions de noms, que Jonathan a mentionné en détails, dès le début, ils ont annoncé à l'ICG qu'il serait difficile de respecter le délai. L'ICG a finalement dit que de toute manière, ils pourraient finir leur travail.



Hier, pendant les débats au sein de l'ICG, on a parlé de la situation, on a accordé que la proposition de CWG doit être complète, ce sera mieux pour l'ICG, en conséquence l'ICG espère recevoir cette proposition en juin, ou avant. Mais voilà la manière dont nous allons travailler.

Il y a eu une réunion en personnes à l'ICG à laquelle ont participé des membres du GAC de manière active, non seulement en personnes, mais aussi à distance. On a échangé un grand nombre de courriers électroniques, et maintenant, nous sommes en quelques sortes dans une impasse, parce que nous sommes dans l'attente de cette proposition. Nous avons reçu les deux premières propositions qui ont été révisées par des évaluateurs de l'ICG, qui ont considéré que ces propositions respectent les exigences. On a posé quelques questions, par exemple si les deux communautés, la communauté de numéros et celle de paramètres de protocoles ont répondu différemment à la question. Alors nous vous demandons de coordonner vos réponses et qu'il y ait une uniformité entre les différents groupes.

On a pensé à des questions afin de les adresser à ces communautés. A l'ICG, certains membres considèrent que les deux propositions, celle des ressources de numéros et celle des paramètres de protocoles, doivent être envoyées dès que possible, et ils ont pensé envoyer ces propositions à l'ICANN, à la NTIA, et suivant la charte de l'ICG, le groupe doit envoyer une proposition complète avec tous les éléments unifiés. Alors ce n'est pas approprié d'envoyer une proposition partielle. Certains membres ont été pour une approche échelonnée du travail, et ils considèrent que ceci est conforme à la charte. D'autres disent qu'il faut modifier la charte, et d'autres disent que l'on ne peut pas changer la charte pour la stabilité du groupe.



Pour ce qui est du calendrier, on a dit que si on annonce ou pas une autre date butoir établie, et s'il faut élargir le délai de 6 mois à 9 mois, eh bien finalement on a décidé que l'on va respecter notre calendrier, que nous allons attendre la réponse du CWG et que dès que l'on aura reçu le document du CWG, nous mettrons à jour notre calendrier. On ne va pas faire d'annonce, mais on va dire tout simplement que nous attendons la proposition de la troisième communauté. Dès que nous la recevrons, nous allons mettre à jour notre calendrier. Nous aurons une proposition complète dans le délai prévu initialement, et ce délai sera sans doute mis à jour.

En ce qui concerne le CCWG responsabilité, à l'ICG nous avons deux coordinateurs, deux agents de liaison. On a travaillé en participation au CCWG, et le travail de ce groupe est bien acheminé, positivement, constructivement. Ils analysent la question de leur responsabilité dans deux domaines de travail, dans deux cours d'action. Un qui a trait à la responsabilité, qui doit être mis en place avant la transition, et un autre qui a trait à des mécanismes de responsabilité qui peuvent être mis en place à plus long terme.

On travaille également dans deux sous-groupes de travail. Un groupe chargé de donner davantage de facultés à la communauté pour la participation de la communauté, afin qu'elle participe et analyse les conclusions, et un autre groupe qui fait des révisions et des modifications. Ces deux sous-groupes travaillent également très arduement.

Je vois que tout est bien coordonné, et j'espère avoir respecté le temps que vous m'avez alloué M. le Président.



THOMAS SCHNEIDER: Merci. Le collègue d'Iran ne sera pas présent pendant toute la session, voilà pourquoi il a aussi parlé du travail de la responsabilité que nous allons débattre dans la prochaine session.

Merci beaucoup, je ne sais pas si un autre membre du GAC appartenant à l'ICG souhaite parler ? Manal s'il vous plait ?

EGYPTE : Je voudrais ajouter quelques mots aux propos de M. Arasteh. Nous avons aussi parlé du traitement des commentaires de la communauté à l'ICG, et nous avons décidé que nous allons renvoyer cela aux communautés opérationnelles pour qu'ils prennent en compte la question dans leurs débats.

Nous avons également abordé d'avoir une téléconférence dès que nous reviendrons dans nos pays respectifs après la réunion de l'ICANN pour la mise à jour du calendrier suite aux débats qui seront tenus pendant la révision.

THOMAS SCHNEIDER: Je ne sais pas si vous avez d'autres commentaires. Je ne vois pas de demande de parole.

Merci beaucoup de toutes ces informations. Maintenant nous ouvrons la session de questions / réponses. Je ne sais pas qui veut prendre la parole.

L'Indonésie ?

INDONESIE :

Merci.

Ma question est courte. Lorsque vous faisiez votre présentation, je me suis demandé si vous avez débattu le système légal ou juridique dans lequel l'ICANN, l'IANA et le comité de supervision, soit-il une corporation ou un fidéicomis, devront respecter quel sera le système juridique qui va régir cette entité. C'est à dire l'ICANN continuera sous la loi de la Californie, si ce fidéicomis est en Indonésie, il sera régi par le système juridique de l'Indonésie. Sera-t-il nécessaire d'avoir un arbitrage ? Quel sera le pays de l'arbitrage ? Le pays de l'ICANN ou le pays de la nouvelle entreprise ou du fidéicomis.

Deuxièmement, il y a des débats en cours sur les possibilités des organisations pour que celles-ci adoptent un autre système juridique ayant déjà été adopté par des organisations gouvernementales internationales comme par exemple les traités des Nations Unies etc.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

Je suggère d'entendre deux autres questions pour y répondre par la suite.

Le Brésil ?



BRESIL :

Merci Thomas, je suis membre de l'ICG, mais les commentaires de M. Arasteh et de ma collègue de l'Egypte reflètent clairement le travail que nous avons effectué pendant la réunion de l'ICG des deux derniers jours. Je préfère faire un commentaire sur la proposition du CWG sur les noms. Et j'ai des suggestions à faire.

Premièrement, je voudrais dire que nous sommes ici au GAC. Dans le but de clarifier, de faire des précisions, et d'éviter des soucis, il serait recommandable que le CWG spécifie le rôle des gouvernements dans cette nouvelle proposition. Pas comme des entités de supervision ou des élaborateurs de politiques, mais en tant qu'acteurs intéressés qui participent à ce processus sur un pied d'égalité. Nous considérons qu'il serait très utile de clarifier cette question ici au sein du GAC et que cela soit pris en compte dans le travail du CWG.

Nous savons qu'ils travaillent dans d'autres aspects. Pour nous l'architecture proposée par le groupe est appropriée pour la transition de la supervision des fonctions IANA.

En ce qui concerne l'entité contractée, ou la société contractée, toute société qui remplace le rôle de la NTIA dans le cadre de ces fonctions ne devrait pas dépendre de la juridiction d'un seul pays. Cela est très important pour nous, à moins que toutes les parties prenantes le décident. Nous pensons que le CWG devrait faire appel à des experts en droit international pour évaluer les différentes alternatives de la personnalité juridique de la société que l'on considère contractée.

En ce qui concerne l'équipe de révision des multiples parties prenantes, les MRT, nous considérons qu'ils devraient inclure des parties intéressées appartenant à tous les secteurs : le secteur universitaire, la



communauté technique, les gouvernements, la société civile et tenant compte de l'équilibre non seulement sur le genre.

Pour ce qui est de l'opérateur des fonctions IANA et de l'entité de supervision, nous considérons que ceci ne devrait pas être basé sur le modèle multipartite utilisé par l'ICANN qui a trait aux organisations de soutien, au comité consultatif.

Je voudrais aussi mentionner le travail de l'IAP. Nous avons présenté ce thème au groupe dans un document, et nous considérons qu'il faudrait définir un mécanisme clair de règlement de litiges, et que l'IAP devrait être le dernier ressort.

Dans notre document préliminaire, nous demandons des exemples concrets de ces cas de règlements de litiges. Ces questions spécifiques ont été présentées auparavant et nous considérons que le CWG doit tenir compte de nos commentaires dans leur travail, et maintenant je demande des commentaires à Jonathan ou à d'autres membres.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci le Brésil.

L'Egypte prend la parole.

EGYPTE :

Merci Thomas.

Merci à tous de la présentation que vous avez faite avec beaucoup d'informations.



En premier lieu, je voudrais vous poser une question sur les conditions critiques. Il semblerait que le groupe ne peut pas bien gérer la question. Je m'excuse, je n'ai pas fait suffisamment attention. Mais je veux vous demander si vous considérez les résultats du travail du groupe sur la responsabilité comme une des conditions critiques pour terminer votre travail.

Vous avez inclus cela dans votre présentation, puis vous avez parlé de l'évaluation et la validation de toute proposition qui sera présentée. Je ne sais pas si vous avez inclus ceci dans votre calendrier, et si oui, je voudrais savoir comment on va faire les évaluations. Comment va-t-on évaluer les éléments de ce modèle ?

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup l'Egypte.

Maintenant je suggère à notre présentateur de prendre la parole pour répondre aux questions concernant la juridiction ou les régimes juridiques.

Il y a aussi des commentaires sur les conditions critiques d'évaluation etc. Je ne sais pas qui veut prendre la parole pour répondre à ces questions.

JONATHAN ROBINSON:

Merci pour ces questions et ces interventions l'Indonésie, le Brésil et l'Egypte.

Tout d'abord, je pense que ces questions sont plutôt que des contributions, plutôt que des questions. On en tient compte bien sûr.



On va réviser la transcription et incorporer ces commentaires dans le travail du groupe. C'est la façon dont nous travaillons, à partir de ces contributions. D'ailleurs, merci d'avoir attiré l'attention du groupe sur ces questions.

En ce qui concerne la juridiction de l'ICANN, cela reste en dehors de la portée du travail du groupe.

En ce qui concerne la juridiction de la société contractante, « contract co », tout d'abord, ce n'est pas forcément la solution qui sera retenue. Mais si c'était la solution retenue, il est clair que la question de la juridiction de cette société posera problème bien sûr.

En ce qui concerne le panel de recours ou la commission de recours, je ne suis pas un expert en arbitrage, mais on pense à une entité d'arbitrage internationale plutôt que d'une entité spécifique à une juridiction.

Le Brésil a fait des commentaires par rapport à des juridictions similaires concernant l'expertise internationale. Si on cherche l'expertise internationale. On espère que cette expertise va venir de la composante multipartite, de la nature multipartite. Le modèle de l'ICANN n'est pas forcément la définition du modèle multipartite. Donc il va falloir se pencher sur la définition de ce qu'est ce modèle multipartite.

Et pour répondre à l'Égypte par rapport aux différents points critiques, ce que nous voulions souligner là-dessus, c'est que ce n'est pas les conditions critiques auxquelles nous feront face, mais plutôt trois domaines clés qui ont un impact sur notre travail. Mais bien sûr la question de la responsabilité, le résultat de ce groupe aura bien sûr un



impact sur notre travail, et il y a une relation avec le travail qui est faite dans ce groupe. Et je pense que oui c'est un point critique dans la charte des deux groupes. Il y a une reconnaissance de cette interdépendance entre le travail de ces deux groupes. Je pense qu'il est important de le rappeler.

LISE FUHR:

Je voudrais rappeler que dans le schéma, il y a justement un lien qui relie ces deux groupes. Et cela expliquerait en quelques sortes ce conditionnement, ou comment ces deux groupes sont liés les uns les autres.

Vous avez posé une question par rapport à la validation, et l'évaluation de la proposition. L'ICG a envoyé un appel à proposition, je crois qu'il y a cinq ou six éléments qui sont demandés, dont l'implication après la transition pour pouvoir respecter les conditions établies avec la NTIA.

L'évaluation, l'analyse des effets de cette transition fait partie de notre travail.

LARRY STRICKLING :

Deux questions : est-ce que dans ces propositions, vous avez réfléchi à combien de temps il va falloir pour mettre en place ces propositions ? Est-ce que vous prévoyez combien de temps ça prendrait pour mettre en place ces propositions quel que soit le modèle retenu ?

La deuxième question, c'est de savoir comment vous pourriez répondre à la remarque selon laquelle tout ce que vous présentez ce matin est lié plutôt à la responsabilité, mais il n'y a pas de discussion par rapport à la



façon dont les fonctions IANA sont assurées par la communauté technique, et cela devrait être assuré après la transition de la NTIA.

JONATHAN ROBINSON:

Merci Larry.

Je pense que c'est juste de parler du délai de mise en œuvre. Nous avons présenté quatre scénarios. Chacun de ces scénarios aurait des délais de mise en œuvre différents.

La question courte, c'est de dire nous n'avons pas travaillé vraiment sur la question de la mise en œuvre ou le temps que ça prendrait.

Par rapport à la responsabilité, ce que nous voulions présenter ici, ce n'était pas le détail, les aspects sur lesquels nous sommes d'accord. Cela doit être évalué au niveau de toutes les fonctions. Le travail a plutôt été divisé en plusieurs étapes détaillées par rapport aux fonctions assurées aujourd'hui, et s'assurer comment ces fonctions seront remplacées.

Ce que nous essayons de faire c'est de nous focaliser à un niveau spécifique, et voir quelles sont les difficultés que nous pourrions rencontrer, plutôt que de penser uniquement à un remplacement de la fonction assurée aujourd'hui. Or la façon dont les fonctions sont assurées aujourd'hui devrait faire l'objet d'une évaluation clé c'est sûr.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres commentaires ou des questions ?

J'ai l'Iran, puis le collègue à côté de l'Iran, je ne sais pas, le Danemark.



IRAN : Je suis représentant du GAC à l'ICG, et je travaille aussi au sein du CCWG.

En ce qui concerne la question du délégué de l'Indonésie, un groupe d'experts publics a été créé qui ont désigné 7 conseillers juridiques. Ces 7 conseillers juridiques sont maintenant disponibles pour travailler avec le CCWG. Ils participent aux discussions et on a recours à leur expertise pour qu'ils nous donnent leur avis d'experts sur des situations juridiques, y compris les contraintes de lois californiennes concernant la transition, ou tout problème qui pourrait se présenter à partir de cette question. Les documents que nous utilisons au sein du CCWG sont disponibles sur la liste de diffusion pour que vous puissiez les consulter, et ces documents abordent les aspects juridiques.

En ce qui concerne la question soulevée par l'Égypte concernant la responsabilité, le CCWG, parmi les quatre domaines de travail, ont établi le CWG, c'est à dire le lien avec le groupe CWG. Et le CCWG doit communiquer au CWG tout élément de responsabilité qui pourrait avoir trait à leur travail. Cette coordination est assurée de manière très efficace en ce moment.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l'Iran.

Vous faites partie de la même délégation c'est ça ?

Le prochain intervenant est le Danemark.

DANEMARK :

Merci beaucoup Thomas, et merci aux personnes qui ont présenté le travail du groupe.

De notre part, il est très important de pouvoir avoir la possibilité de cette séparation, cette séparabilité. Nous avons regardé comment ça se passait dans le passé, nous analysons comment ça se passe aujourd'hui, la possibilité d'avoir la « contract co ». Nous savons que c'est compliqué.

Mais pour le moment, nous avons quatre modèles. Du point de vue gouvernemental, quand nous présentons cela en interne, nous avons des inconvénients et des avantages. Lisa a dit qu'il y avait différentes visions, différents commentaires et questions par rapport à la mise en œuvre.

Est-ce qu'il y aura des analyses plus spécifiques par rapport aux avantages et inconvénients de chaque modèle ?

Et en ce qui concerne le modèle des statuts, quel serait le rapport entre le modèle des statuts et le modèle du fidéicommiss ?

JONATHAN ROBINSON:

Je vais essayer de vous donner une première réponse.

Je pense qu'il est très important de mettre l'accent sur une chose. Ce que nous avons présenté, ce sont les domaines clés où nous avons des difficultés. Or, nous avons une grande partie du travail où nous avons beaucoup moins de difficultés.



Nous commençons à travailler et à nous concentrer sur les domaines où nous sommes d'accord. Et nous essayons d'étoffer les détails sur les différentes fonctions de base, et nous assurer que cette partie de cette proposition puisse être préparée. Et de façon parallèle, nous essayons de résoudre ces scénarios qui sont plus compliqués, et essayer d'étoffer ces scénarios avec des détails afin que l'on puisse les comparer de manière plus poussée. Et c'est vrai que pour certains scénarios il nous faut des avis d'experts, des avis juridiques.

Mais il faut être très prudents autant dans les conversations avec vous qu'avec le travail du groupe de travail, de ne pas oublier tout ce domaine que nous essayons d'analyser au cas où il faudrait appliquer cette séparabilité. C'est un scénario extrême qui pourrait se présenter. Il y a une ligne très fine entre se concentrer sur cet aspect qui est difficile, mais ne pas concentrer toute l'attention sur cela uniquement.

THOMAS SCHNEIDER: Nous avons la Chine.

CHINE : Merci.

Nous aimerions remercier et exprimer notre reconnaissance pour cette présentation et ces informations qui nous ont été présentées. Nous avons plusieurs commentaires et peut-être une question.

Le premier commentaire est que nous pensons que la transparence et la responsabilité sont des aspects très importants. Le MRT aurait les fonctions de prise de décision concernant les fonctions IANA, et nous



pensons qu'il faut considérer comment nous allons traiter la question de la responsabilité et de la transparence dans cette nouvelle structure.

Deuxièmement, nous avons des inquiétudes par rapport à la question de la juridiction qui a été exprimée par les intervenants qui m'ont précédé. Que ce soit la « contact co » ou une autre option, la question de la juridiction est très importante car il y a une importante relation par rapport à la légitimité de ces institutions. Et cela est lié aussi à la mondialisation. Nous pensons qu'il faudra étudier de manière très détaillée ces problèmes liés à la juridiction.

Et en troisième lieu, nous voudrions parler de ce comité de recours, l'IAP. Nous pensons que c'est un élément important de cette nouvelle structure, et nous aimerions avoir davantage d'informations sur les fonctions et la composition de ce comité ou ce panel de recours, le IAP, afin que nous puissions mieux comprendre l'efficacité et le mode de fonctionnement de ce IAP, ou comité de recours.

Et finalement, la transition du rôle des fonctions IANA arrive à une étape critique, et nous aimerions avoir un calendrier mis à jour de ce travail pour savoir quand ce travail pourrait être conclu. Et nous invitons à accélérer ce travail.

JONATHAN ROBINSON:

Merci pour ces interventions.

Je pense qu'il est très important de mettre l'accent sur le fait que le fonctionnement actuel des fonctions IANA est une fonction administrative et technique. Il y a des clients de cette fonction, du point



de vue du travail quotidien. Le CSC est un élément clé car c'est l'élément qui va surveiller la performance de ces fonctions.

Quand nous avons parlé de ce comité de révision multipartite, nous avons pensé à des révisions périodiques que le groupe allait superviser afin d'avoir une espèce de système d'étapes ou de remontée d'informations pour le CSC. Cette équipe a été appelée équipe de révision multipartite pour refléter cette idée de supervision par multiples parties prenantes ou acteurs.

Vous avez abordé également la question de la responsabilité et de la transparence, et je pense encore une fois que la responsabilité primaire des fonctions IANA est d'assurer les tâches administratives et techniques de manière opportune et fiable. Pour la plupart, je dirais que le CSC s'assurerait que les fonctions IANA soient assurées de cette façon-là. Et je dirais que la question de la juridiction est un point important quel que soit le modèle retenu, et je prends note de ce que vous avez dit par rapport à l'IAP. D'après ce que l'on pense, c'est que l'IAP aurait un rôle limité mais extrêmement important. C'est un peu l'idée qu'on a. Reconnaître que l'élaboration de politiques a lieu en dehors des fonctions IANA. Il ne s'agit pas d'appliquer des politiques, mais plutôt de mettre en place ce système de remontée d'informations, ou de remontée par étapes au cas où le système n'est pas suivi, ou au cas où il y a une action qui va à l'encontre des instructions reçues. Il est important, et je remercie ce que vous avez dit, c'est une fonction importante.



LISE FUHR: L'IAP, comité ou panel de recours, serait divisé entre le gTLD et les ccTLD. Car on reconnaît que ce sont deux choses différentes. On devrait diviser le travail de ce panel avec des procédures différentes pour chacun de ces deux éléments, ccTLD ou gTLD, mais je pense qu'on en reparlera dans les différentes réunions qui vont venir.

JONATHAN ROBINSON: Excusez-moi, je devais participer à des réunions de la GNSO, et donc je vais devoir partir. Merci beaucoup pour cette discussion, Lisa va rester ici avec vous pour répondre à d'autres questions.

THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup Jonathan d'avoir été ici.

CHANG JIAN CHUAN: A mon avis, nous soutenons le plan de transition que la NTIA a proposé. Le business des nouveaux gTLD a besoin de changements, et la transition sera peut-être un moyen d'y arriver.

Mais d'autre part, la planification des ccTLD doit être discutée de façon très détaillée pour que le contrat soit prolongé. Et je voudrais mettre l'accent sur le fait que tout changement dans les mécanismes de gestion des ccTLD devraient être analysés de manière très soignée pour éviter tout scénario où cela puisse affecter les pays qui ne participent pas à ces discussions.



THOMAS SCHNEIDER: Merci beaucoup. Je pense que nous avons mis l'accent sur un point très important. Le CWG et le CCWG, mais aussi il y a d'autres travaux en cours comme celui du cadre d'interprétation etc. Je ne sais pas si vous voulez faire des commentaires.

LISE FUHR: Je voudrais faire un bref commentaire très conscient des différences entre les gTLD et les ccTLD, et nous essayons justement de pouvoir faire participer y compris les pays qui ne sont pas membres de la ccNSO. La communauté de l'ICANN met en place des actions de diffusion justement pour pouvoir faire participer tous les pays à l'échelle internationale.

THOMAS SCHNEIDER: J'ai la Thaïlande et le Japon.

THAILANDE : J'aimerais une précision par rapport aux définitions géographiques parce qu'il y aura un certains nombres de panels qui vont être créés. Je veux être sûr que j'ai bien compris la diversité de la composition de ces panels.

Est-ce qu'on suit la classification géographique des Nations Unies ? Quel type de classification géographique suit-on ? Autrement on rencontrera les mêmes problèmes qu'on a rencontrés auparavant lorsqu'on veut assurer la représentation géographique de tous les pays. Je voudrais savoir si vous considérez ce type d'aspects dans votre travail.

THOMAS SCHNEIDER: A qui posez-vous la question ? Vous parlez de ce processus ou en général ? C'est un point intéressant qui va nous occuper dans l'avenir quand nous allons essayer d'améliorer la coordination du GAC. Pour savoir quelles sont les régions. Mais en ce qui concerne ce travail en particulier, Lise, vous avez peut-être des commentaires à faire.

LISE FUHR : Vous savez, le travail du CWG a une représentation assez large des pays, et je voudrais dire que si vous faites référence au modèle que nous essayons de mettre en place ou que nous proposons à l'ICG, la représentation de la communauté multipartite est très importante.

THOMAS SCHNEIDER: Merci.

Le Japon ?

JAPON : Merci M. le Président.

En premier lieu, je vous remercie pour les informations et les explications liées à la transition des fonctions IANA.

J'ai une question à poser à M. Strickling. Cette question a trait au processus interne dans les Etats-Unis. Après avoir reçu les propositions de l'ICG pour la NTIA, quelle sera la procédure exacte d'évaluation ou d'approbation que vous envisagez pour voir si la proposition sera acceptée ou pas ? La proposition sera emmenée au Congrès, au

Parlement, je ne sais pas si vous avez des critères établis pour l'évaluation de la proposition. J'aimerais avoir une réponse.

LARRY STRICKLING :

Merci de votre question sur le rôle du Parlement.

Ils n'ont pas joué un rôle dans l'approbation de ce plan. On n'a pas besoin de l'approbation du Parlement pour pouvoir mener à bien ce plan.

Toutefois, si vous avez lu nos actualités, vous saurez que les membres du Congrès sont très intéressés à cette question. Ils voudront certainement mener des auditions au Congrès sur la proposition, des réunions, il va y avoir des groupes de personnes et d'analystes qui analyseront la question. Ils attendront que les représentants de la communauté puissent répondre à vos questions et vos inquiétudes. Alors ceci fera partie du processus d'analyse qui aura lieu dès que la proposition sera présentée.

En mars dernier nous avons dit qu'il y a 4 critères à respecter. Ces critères sont toujours valides. Je voudrais que les participants du processus tiennent compte de tout cela lors de l'évaluation. C'est à dire ce que ceci implique en termes de sécurité et de stabilité, quelles sont les conséquences de la création d'une nouvelle entité, savoir quelles sont les mesures de protection etc.

Nous avons aussi établi que le plan de transition devra respecter les besoins des clients des fonctions IANA. Et aussi, il faut voir comment on va donner une réponse aux besoins réels des clients.



Si les communautés veulent présenter le plan et voir de plus grandes chances de succès, ils peuvent présenter un plan détaillé à tous les critères que nous avons établis, de sorte que lorsque cela fera l'objet d'une révision publique aux Etats-Unis ce soit clair. Autrement, nous devons faire face à des difficultés lors des progrès dans le processus. Mais je répète, il y a 4 exigences. Nous voulons un plan qui ait le soutien de la communauté dans son ensemble.

Je ne veux même pas perdre le temps sur une réponse partielle. La communauté doit avoir une réponse complète sur les fonctions IANA et la responsabilité pour la présenter au gouvernement des Etats-Unis. A ce moment-là, nous verrons s'il y a le soutien de la communauté ou pas. On ne veut pas voir des controverses, alors la communauté doit trouver la manière de se mettre en ligne avec ces questions avant de nous présenter la proposition.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup.

On m'a dit que les co-présidents du groupe de travail sur la responsabilité sont ici présents, et ils devront quitter la salle tout de suite, alors je vais passer la parole aux Pays-Bas et à la Suède.

On ne va pas faire de pause-café ce matin. Peut-être lorsque ces co-présidents quitteront la salle, alors on fera une pause-café. Il faut continuer avec ces débats et cet échange d'idées. Il faut voir comment nous organiser, comment aller de l'avant. Alors je m'excuse. Et ceux qui travaillent dans la responsabilité ont une disponibilité limitée.



PAYS-BAS :

Merci Thomas. Je vais être bref.

Pour ce qui est de la question de Jonathan dans laquelle il parlait des conséquences du fait que le GAC est une des organisations qui a créé le groupe, quelles sont les attentes du GAC, ça il faut le traiter, mais nous ne pourrons pas accorder un modèle, parce que ce n'est pas notre fonction.

Notre fonction est une question de conseil, il faut respecter certains critères, nous avons certaines inquiétudes, certaines préoccupations. Et les Pays-Bas ont toujours dit « Nous n'avons pas conçu le modèle. Nous n'allons pas choisir entre modèle interne et externe. » Ce n'est pas notre rôle à nous.

Il faut voir pourtant quelles sont les inquiétudes présentées. Je crois qu'il y en a beaucoup, et nous devons aussi donner des réponses aux préoccupations concernant la sécurité et la stabilité suivant ce système. C'est à dire si cela implique de nouveaux risques, s'il va falloir l'approbation multipartite des multiples parties prenantes. Je crois qu'il faudra nous concentrer dans ces questions ici au sein du GAC. Et je me demande si ceci répond aux attentes des autres unités constitutives ou des autres membres du GAC.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci beaucoup. Il va falloir davantage de temps pour répondre à ces questions.

La Suède s'il vous plait, et après on va continuer.



SUEDE :

Merci M. le Président.

J'ai un commentaire et une question que je vais adresser à Lise.

Ceci a été présenté comme 4 modèles différents, mais c'est plutôt 4 versions du modèle présenté en décembre. Alors je voudrais savoir s'il y a du consensus par rapport à ce modèle, du consensus et de la convergence sur les nouvelles entités et les nouvelles fonctions à la lumière de M. Strickling sur le MRT par exemple. C'est à dire s'il y a du consensus par rapport à cette approche. Je voudrais discuter les versions et la manière de les mener à bien.

LISE FUHR:

Nous avons envoyé la proposition originale qui tenait compte de « contract co », et on nous a répondu que la première proposition était trop complexe. Alors là nous avons essayé d'ajouter plus de détails ou d'informations dans les parties où il n'y avait pas tellement de convergence, de consensus. Parce qu'on n'a pas évalué le consensus général de la proposition. Nous ferons cela probablement entre les membres et les participants du CWG. En fait, nous avons mené une enquête pour savoir quel est notre point d'accord sur les questions de base.

Il y a pas mal d'accords sur le besoin de compter avec le MRT, soit au sein de l'ICANN ou comme une entité séparée. C'est à dire, le modèle multipartite doit être inclus. Et aussi, avoir un MRT séparé a été aussi considéré. Ceci est également inclus dans la solution interne au sein de l'ICANN.



D'une part, nous voyons un modèle basé sur le système de l'ICANN, et d'autre part, un modèle qui inclut des entités externes comme la société contractant ou « contract co », et le principe multipartite est un principe de base de ces deux modèles. On a un comité de révision formé de clients, et je crois que tout cela pourrait être inclus dans la structure de l'ICANN.

Voici donc les différences entre les deux modèles.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Il va falloir conclure notre session ici.

Je ne sais pas si les deux co-présidents sont dans la salle. Pourquoi vous cachez-vous ?

Je reçois des courriers des gens qui sont fâchés parce qu'ils veulent faire la pause-café. On m'envoie aussi des messages de texte à ce propos. Alors nous allons vous donner une demi-heure pour votre présentation, et je remercie Lise et Jonathan de leur travail. Et Larry Strickling bien entendu.

Soyez les bienvenus les deux co-présidents du deuxième groupe. Le groupe de travail intercommunautaire qui est également représenté avec un acronyme très joli, CCWG. Vous avez 15 minutes.

MATHIEU WEILL:

Je suis le Directeur exécutif de la ccTLD AfriNIC. Je suis le co-président de ce groupe avec Thomas Rickert et Leon Felipe Sanchez de l'ALAC qui ne peuvent pas nous rejoindre aujourd'hui, et avec mon collègue ici présent.



Je vais vous présenter très rapidement la question de fond, mais je voudrais remercier la participation active de tous les membres du groupe. Je tiens à remercier également les représentants du GAC qui font partie de groupe de travail intercommunautaire. Il y a Suzanne Radell des Etats-Unis, Alice Munyua de l'Union Africaine, Olga Cavalli pour l'Argentine, et Julia Wolman pour le Danemark. Nous avons aussi un agent de liaison, M. Kavouss Arasteh, auprès de l'ICG. Il y a aussi 20 représentants des gouvernements comme participants du groupe.

Je vais passer maintenant à la présentation pour vous donner un aperçu d'où nous en sommes, et ce groupe a démarré son travail après le reste des groupes, parce que notre charte a été approuvée en décembre. Alors je vais vous parler des progrès jusqu'à ce jour.

La déclaration du problème et la déclaration qui représente la portée de notre groupe est ici sur l'écran. Ce groupe a pour but d'améliorer la responsabilité de l'ICANN face à la transition qui change un aspect fondamental de la responsabilité, à savoir le rapport contractuel de l'ICANN avec le gouvernement des Etats-Unis qui pour un grand nombre de membres de la communauté, est le mécanisme clé de la responsabilité et de la vérification de la responsabilité de l'ICANN.

On nous a demandé deux pistes de travail. Premièrement, celle qui est notre principale préoccupation qui consiste à l'identification des mécanismes de responsabilité qui doivent être mis en place dans le délai de la transition de la supervision de l'IANA. Ce groupe est intégré par 161 personnes, 25 membres, 5 qui appartiennent au GAC, 136 participants qui incluent 20 participants gouvernementaux et 38 observateurs. Nous avons une représentation régionale qui pourrait

être assez bonne, on pourrait améliorer la représentation de l'Amérique Latine, et il y a aussi une représentation du groupe des parties prenantes.

En premier lieu, nous voulons nous assurer que nous parlons tous des mêmes questions. Nous travaillons sur les définitions qui sont à notre portée. Des définitions qui établissent dans quel aspect l'ICANN devrait faire sa réédition de comptes. Ceci est important pour les gouvernements et pour les autres parties prenantes, c'est à dire la responsabilité en matière des processus, de la législation applicable, de la juridiction où l'ICANN fonctionne, avoir des niveaux de performance et de sécurité, cela est important par rapport à l'IANA, et aussi garantir, et je viens de me rendre compte qu'il y a un problème, garantir que les décisions soient prises en faveur de l'intérêt public et non pas d'un groupe spécifique des parties prenantes.

Dans notre groupe, nous avons débattu ces 4 domaines de responsabilité. Nous avons parlé de la responsabilité, voir comment la mettre en place. On a parlé de la transparence, des instances de consultation, les contrôles et les vérifications, et nous avons également analysé ce que la révision et la remédiation signifient dans ce contexte, notamment parce que la remédiation a la possibilité d'avoir des résultats contraignants sur les décisions.

Il y a un aspect important sur les dépendances qui est inclus dans la définition de la responsabilité et qui est la base de notre travail. Nous avons une définition multipartite.

Et finalement un aspect très important en ce qui concerne la définition, c'est vers qui je suis responsable. Et la réponse courte c'est tout le



monde. Pas seulement les participants aux réunions de l'ICANN, pas seulement la communauté des noms ou des numéros, mais aussi il faut tenir compte des parties affectées indirectement comme par exemple certains secteurs de l'industrie, ou certains acteurs de l'Internet, comme par exemple les bureaux d'enregistrement des ccTLD qui ne sont pas directement liés à l'ICANN.

Diapo suivante s'il vous plait. Je vais résumer celle-là parce que sinon c'est trop de détails. Voilà les définitions. Nous sommes très conscients des exigences qui pèsent sur notre groupe. Cela a été souligné à plusieurs reprises par le gouvernement des Etats-Unis, à savoir que nous devons développer cette solution à partir de certains scénarios qui vont créer la base de notre étude, pour pouvoir tester notre proposition. Il y a 25 éléments identifiés dans différentes catégories, dans nos séances de travail. Cette semaine nous allons commencer à discuter par rapport à ces tests, ces évaluations, sous contraintes que nous allons mettre en place.

Ces catégories d'éléments sont par exemple des problèmes d'insolvabilité, le non-respect des obligations contractuelles, les actions juridiques contre l'ICANN, le manque de mécanismes de responsabilité, et le manque de responsabilité vis-à-vis des parties prenantes extérieures. Tout cela est détaillé dans les documents qui sont disponibles sur notre Wiki. Je dois dire que cela est un document bien sûr qui a fait l'objet d'une révision par des experts extérieurs, des experts juridiques qui ont été sélectionnés, et Larry Strickling en a fait partie.

Thomas, je vous passe la parole.



THOMAS RICKERT:

Merci Mathieu. Je suis Thomas Rickert, je suis le co-président de ce groupe, représentant de la GNSO.

Nous avons analysé les éléments clés parce qu'il faut savoir quels seraient les problèmes que nous pourrions rencontrer et pour lesquels il nous faudrait des contre-mesures.

Avant de faire cela, nous avons mis en place un exercice pour établir un ensemble, un répertoire des mécanismes de responsabilité actuels. C'est l'une des choses que l'on a faites. Puis nous avons demandé à la communauté, grâce à des consultations publiques, des commentaires par rapport à cela après l'annonce des Etats-Unis.

Et maintenant, nous essayons de voir quels sont les outils qui seraient nécessaires pour donner à la communauté suffisamment de pouvoir pour pouvoir créer un système robuste de responsabilité.

On a donc les éléments critiques, et nous nous focalisons pour savoir comment les mécanismes de responsabilité donnent à être créés, et quel pouvoir doit être donné à la communauté pour s'assurer que tout se passe prévu une fois qu'il n'y aura plus cette relation historique avec le gouvernement des Etats-Unis.

Nous sommes d'accord sur le fait que ce travail serait condensé dans deux sous-groupes. Un de ces sous-groupes va se consacrer à la communauté, ces outils dont devraient se doter la communauté, et l'autre sur les outils de responsabilité, les mécanismes de responsabilité en eux-mêmes.



Que veut dire le pouvoir donné à la communauté ? Quel est le pouvoir qui devrait être accordé à la communauté pour s'assurer que l'ICANN ne soit pas hors contrôle ? Il y a certains points clés que notre groupe considère comme étant fondamentaux. Et ces éléments doivent être mis en place avant la transition. Cela fait partie de notre piste de travail numéro 1. Il y a un plan opérationnel, il y a un budget qui doivent être mis en rapport avec ces éléments, mais qui devraient être bien sûr communiqués à la communauté, approuver les changements des statuts, nous avons parlé beaucoup du mandat de l'ICANN, parce qu'on craint que l'ICANN prolonge son mandat au-delà de ce qui est prévu. Tout changement des statuts concernant le mandat de l'ICANN devrait être révisé par la communauté, ou la communauté devrait avoir la possibilité d'interjeter un appel par rapport à cela. Et nous assurer que toute action contraire aux statuts puisse être considérée par le conseil d'administration. Nous devons nous assurer que le conseil d'administration s'assure que l'ICANN agisse conformément à ce qui est stipulé dans ces statuts. Nous devrions avoir un outil pour valider certaines décisions du conseil d'administration. Ça ne doit pas être pour toutes les décisions du conseil d'administration, ça dépendra du type de décision prise, mais il doit y avoir un outil qui permette de valider ou non valider une décision du conseil d'administration si cela ne reflète pas le travail de la communauté.

Et finalement il doit y avoir une opportunité pour que la communauté de l'ICANN puisse renvoyer des membres du conseil d'administration. Et je tiens à vous rassurer. Nous ne travaillons pas sur cela dans un esprit de méfiance, on pense seulement à des situations limites pour que le système soit robuste après la transition.



La communauté doit se doter d'outils pour qu'elle puisse renvoyer des membres du conseil d'administration si nécessaire.

Voilà ce qui est au cœur de nos discussions, bien sûr ce sont des sujets clés. Si vous voyez la liste sur l'écran, vous allez voir qu'il y a trois sujets de discussions fondamentaux, des mécanismes pour des décisions clés afin que la communauté de l'ICANN puisse interjeter les recours, que la communauté puisse renvoyer des membres du conseil d'administration, que la communauté puisse avoir cette possibilité s'il y a une action qui porte préjudice à la communauté.

Le deuxième domaine, ce sont les mécanismes de révision et de recours. Révision, qu'est-ce qu'on veut dire par là ? Cela veut dire que nous analysons les procédures de l'ICANN de manière périodique, afin de savoir que si l'organisation s'améliore, cela inclut par exemple la mise en place permanente des ATRT qui vont analyser la question des statuts. Il s'agit donc de la combinaison de deux facteurs. S'assurer que les actions du conseil d'administration puissent être révisées, et d'autre part qu'il y ait un mécanisme de recours pour par exemple invalider une décision qui a été prise par le conseil d'administration de l'ICANN.

Nous devrions être très clairs par rapport au fait que notre groupe se focalise sur ces mécanismes. Cela ne veut pas dire que ces mécanismes s'appliquent à toutes les décisions. Nous allons avoir une espèce d'architecture où on aura différents sujets, avec différentes révisions ou processus de recours applicables à chacun de ce type de sujets de discussions. Et ces pouvoirs que l'on accorderait à la communauté pourraient être votés si besoin.



Nous voudrions parler également des exigences car on n'a pas parlé de la mise en œuvre. Si on peut passer à la diapo suivante s'il vous plait ? C'est quelque chose qu'on a laissé ouvert exprès. On parle du modèle de mise en œuvre, comme par exemple faire en sorte que l'ICANN soit une organisation membre, avoir des membres de la communauté de l'ICANN avec certains pouvoirs, pour qu'ils puissent avoir un groupe de travail Ad Hoc représentant leur communauté. Mais nous ne sommes pas experts en lois californiennes sur les sociétés à but non lucratif. Nous essayons d'identifier les outils que nous devons assurer pour la responsabilité, et nous aurons recours à des juristes pour qu'ils nous donnent leur avis par rapport à la meilleure solution pour y arriver.

Nous n'y sommes pas encore arrivés, mais on pourra parler de mesures de mise en place une fois que l'on connaîtra les exigences de la communauté. Nous travaillons sur cela et nous espérons pouvoir faire des progrès significatifs au niveau de la mise en œuvre pendant cette réunion. Je suis content de vous dire que nous avons déjà des commentaires, des avis juridiques, que nous avons reçus aujourd'hui. Des avis préliminaires qui pourraient être la base de notre travail.

Je suis sûr que vous ne pouvez pas lire le calendrier sur l'écran, mais soyez rassurés que nous avons fait d'énormes efforts pour coordonner notre travail avec les co-présidents du CWG pour que nos calendriers soient coordonnés, et pour mettre en place une approche holistique afin de finaliser nos propositions à temps.

Et nous avons pris en compte également le travail des experts juridiques, ainsi que les consultations publiques. Il s'agit d'un calendrier cohésif assez ambitieux. Il faut souligner cela. Mais nous pensons que

notre groupe est en bonne mesure de pouvoir apporter des solutions robustes pour l'avenir.

Merci beaucoup. Je dois m'excuser parce que nous avons une réunion du CCWG avec le conseil d'administration. Et vous êtes en bonnes mains avec Thomas Schneider. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci à vous deux. Vous pouvez partir. Nous allons reprendre cette conversation après bien sûr.

Et je me rends compte que j'ai fait une erreur. Je pensais que la première séance était de 90 minutes. Je pense que vous pouvez rester 15 minutes ? D'accord. On pourra faire notre pause-café après les 15 minutes pour profiter du temps dont ils disposent pour être avec nous.

L'Argentine s'il vous plait ?

ARGENTINE :

Merci Thomas. Merci Mathieu et Thomas qui viennent de quitter la salle, et Leon Felipe aussi de leur excellent travail. Et aussi tous les collègues qui ont participé avec moi et d'autres pays pour faire ce travail.

Mon commentaire est un commentaire général. Nous avons la sensation liée à la responsabilité du processus lui-même de ce groupe, ce que nous faisons à l'ICANN. Nous avons la sensation que certains pays, que les pays se concentrent dans la structure de l'ICANN elle-même en ce moment. On parle des SO, des AC, de la communauté qui participe à l'ICANN. Si l'on regarde les chiffres, on a 9 participants de



l'Amérique Latine, c'est à dire il y a beaucoup de raisons pour cela. Je ne me plains pas. Mais comment peut-on rendre compte des résultats lorsque nous faisons des commentaires ouverts, ou nous demandons des commentaires et nous n'avons pas de commentaires d'une partie de ces multiples parties prenantes.

Je crois que la vision multipartite de l'ICANN ne nous met pas sur un pied d'égalité. Ce n'est qu'un commentaire général. Je ne me plains pas. Mais je réfléchis tout simplement au travail que nous menons.

Je voudrais demander quand nous aurons la date de la réunion en personnes, où elle aura lieu, et peut-être pourrait-elle avoir lieu sur le continent américain ?

Merci.

MATHIEU WEILL:

Merci l'Argentine.

Pour ce qui est de la réunion en personnes, c'est une question à traiter dans notre ordre du jour de la semaine.

Pour clarifier un peu la question, je vous avais signalé deux points.

Premièrement, un ayant trait à la participation au-delà de la communauté de l'ICANN. Et je crois que nous avons une difficulté et c'est justement la concurrence. Concurrence par rapport au groupe de travail.

C'est peut-être plus difficile pour ce groupe en particulier de la responsabilité de recevoir la participation au-delà de la communauté de



l'ICANN, parce que nous on est concentré sur l'ICANN et pas sur la fonction de l'IANA. Voilà pourquoi cela représente un défi pour nous. Comment pouvoir aller de l'avant. Nous espérons que les membres qui sont dans les régions géographiques avec une moindre participation puissent être connectés avec les secteurs et la communauté où il y a plus de participation. Mais c'est un des enjeux auxquels nous nous voyons confrontés.

C'est aussi correct ce que vous avez dit par rapport à la question des multiples parties prenantes et à la question concernant l'égalité. On parle d'exigences. C'est l'une des questions qu'il nous faut aborder rapidement au sein du groupe. Et j'ai vu que l'on a déjà parlé. Je crois que ce ne serait pas facile de parvenir à un consensus, mais si cela est dans le cadre des exigences et si nous savons vraiment quels sont les objectifs et le pied d'égalité, alors là ce sera plus facile de savoir comment aller de l'avant.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Mathieu. J'ai l'Espagne.

ESPAGNE : Merci Thomas, merci Mathieu.

J'ai deux commentaires à faire. Le premier sur la question qui concerne la formation de l'ICANN avec le membership. Une organisation membre. Il faut chercher l'avis des experts sur la question. Cela signifie un grand changement dans la manière dont l'ICANN fonctionne, et c'est une question compliquée.



D'autre part, je crois que si nous nous concentrons sur ce modèle et dans cette direction, nous pouvons aliéner une grande partie de la communauté. Parce que cela est en quelques sortes un modèle centré aux Etats-Unis. Il faut chercher l'avis des experts sur la législation américaine ayant trait aux organisations membres.

Il y a un grand nombre de personnes qui ne connaissent pas les lois des Etats-Unis, qui ne comprennent pas ce que veut dire une organisation membre, et pour cela, en dehors du dialogue de cette proposition, je suggère de ne pas approfondir ce genre de solution qui, de par leur nature sont limitées à un groupe très réduit de personnes qui pourront engager une conversation sur ce que signifie ce genre d'organisations, ce que signifie le bénéfice de l'ICANN de devenir ce genre d'organisations.

Le deuxième commentaire a trait aux mécanismes de révision et de recours. Nous donnons une grande importance au renforcement de ces mécanismes au sein de l'ICANN, cela est très important. Nous croyons qu'ils doivent être efficaces, indépendants, et possibles. J'aimerais voir plus de dialogue, plus de propositions sur cette partie du débat, notamment dans les manières dont ces mécanismes peuvent être abordables pour les membres de la communauté pouvant être affectés à un moment donné par les décisions prises par l'ICANN.

MATHIEU WEILL:

Merci beaucoup l'Espagne.

Je vais aborder la deuxième question d'abord. Nous n'avons pas pu vous montrer tout par rapport à ce travail. Je peux vous confirmer que



l'efficacité, l'abordabilité et l'indépendance de ces mécanismes de révision et de recours sont au cœur des exigences que l'on identifie dans ce travail du groupe. Il n'y a aucune objection par rapport à ce que vous venez de dire, par rapport au fait que c'est la cible de notre travail.

En ce qui concerne le premier commentaire, vous avez parlé dans le contexte de la loi californienne, les questions des organisations membres. Nous avons une contrainte, à savoir l'ICANN est basée en Californie actuellement. Si nous analysons ce qui est possible et ce qui n'est pas possible, nous devons au moins analyser ce qui se passe actuellement. Si nous trouvons que ce serait impossible, on va se poser la question de savoir si c'est la position correcte.

Je ne suis pas juriste, mais je sais qu'on ne doit pas avoir peur d'avoir recours à des juristes ou experts juridiques dans le monde entier si on n'est pas techniques, ou si on n'est pas un expert dans la matière. Il faut que tout soit clair pour tout le monde. Et c'est pour cela que nous essayons d'avoir recours à des experts. Il n'y a pas autant d'experts californiens dans notre groupe. Il nous faut avoir des experts partout, car c'est eux qui vont nous permettre de voir de manière plus claire les principes généraux, et qui vont nous permettre de mieux comprendre en détails les lois californiennes.

Si on ne comprend pas ce qu'ils nous disent, à ce moment-là il faut le dire, il faut dire qu'ils nous expliquent clairement. Nous devons être une organisation basée quelque part. Il y a des organisations basées à Bruxelles, en Espagne, au Royaume-Uni, en Argentine, il faut que cette organisation se place quelque part.



THOMAS SCHNEIDER:

Merci Mathieu.

Nous avons trois demandes de parole, et peut-être qu'on peut regrouper ces trois questions ? Mathieu va y répondre. La France, le Brésil et l'Allemagne.

FRANCE :

Nous voulons saluer le travail de toutes les parties prenantes, que ce soit sur ce groupe ou sur celui de la transition IANA. Il faut le dire, le travail mené dans les délais impartis est vraiment impressionnant. Et en ce qui nous concerne en plus nous voyons tous les problèmes que nous avons nous-mêmes relevés, tous les intérêts que nous cherchons à promouvoir qui sont relayés par les parties prenantes, donc nous sommes extrêmement satisfaits du travail qui est mené, et je pense qu'il faut vraiment insister là-dessus.

Tout à l'heure on a discuté également de la relation entre les deux processus, et du fait que les résultats des processus, le renforcement de la redevabilité de l'ICANN compteraient dans le choix des différentes options qui sont sur la table dans le cadre du processus en transition IANA. Donc je pense ici que c'est un élément important qui doit être intégré au calendrier.

Larry Strickling a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas forcément de date butoir le 30 septembre 2015, donc je pense qu'il faut absolument que, pour beaucoup de gouvernements, ce processus sur le renforcement de la redevabilité de l'ICANN, a été plus important que celui de la transition IANA. Je pense qu'il faut le laisser mener à son terme et surtout ne pas aller trop vite dans la définition de solutions. Et puisque dans la



présentation de Mathieu et Thomas on voyait tout à l'heure qu'il y avait surtout l'idée d'avoir des « requirements », des principes, des choses sur lesquelles on doit tous s'accorder, j'espère que le GAC pourra soutenir l'idée d'avoir ces principes avant de se lancer dans une discussion sur les solutions qui viendra dans un deuxième temps.

Je pense que d'ailleurs, il y a un principe général qui à mon avis est résumé dans le terme de « community paramount » qui est en gros un encadrement par la communauté de l'action de l'ICANN en général et du board en particulier, et qui passe par la création d'une entité de supervision qui serait représentative des parties prenantes à la gouvernance mondiale d'Internet. Et quand je dis quelque chose comme ça j'englobe les parties extérieures à l'ICANN. Je parle des gouvernements puisque nous en faisons partie. J'y inclue l'idée d'une assemblée générale, parce que ça pourrait être plus qu'une assemblée générale, des discussions sur des « delegates », mais je pense quand même que le principe, sans aller dans l'idée d'une solution, pourrait être soutenu et reconnu par le GAC dès cette session pour faciliter le travail du groupe sur l'accountability dans le futur.

Un deuxième principe évidemment qui est le renforcement des mécanismes indépendants, séparés, transparents, accessibles à tous comme l'a rappelé l'Espagne, pour réviser et faire appel des décisions du board, et je crois que là aussi le GAC pourrait très bien endosser ce second principe.

Il y en a un troisième auquel la France est extrêmement attaché, mais qui s'inscrit peut-être dans un plus long terme, mais qui devra être pris en compte et que je vais mentionner ici, qui est la question des critères



plus stricts qu'on pourrait avoir en matière de conflits d'intérêt, mais je pense que ce sera une discussion encore plus longue, et je sais déjà qu'on voit des choses circuler sur ce point.

J'espère que le GAC pourra au moins s'accorder sur l'idée de soutenir le travail du groupe dans les principes, dans les requirements, et qu'il n'ait pas encore tout à fait le temps de se lancer dans les discussions pour qu'une solution puisse déjà être mise sur la table, qu'on doit surtout soutenir l'avancement au bon ordre du groupe sur son accountability.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci la France. Le Brésil.

BRESIL :

Tout d'abord, je veux exprimer la reconnaissance du Brésil pour le travail excellent qui a été fait.

Je veux réitérer certaines inquiétudes que nous avons déjà manifestées, et peut-être qu'il y a d'autres collègues du GAC qui partagent notre point de vue.

Le premier point, comme nous l'avons déjà dit, nous pensons qu'il est important que la révision de la responsabilité soit faite de manière indépendante dans la mesure du possible, par rapport au processus de prise de décision de l'ICANN. Cela devrait être la prémisse de tout cet exercice à notre avis. Et nous sommes contents de reconnaître que ce point d'inquiétude est partagé par plusieurs collègues au sein du groupe.



Notre deuxième inquiétude, que nous avons déjà manifestée, et je vais la réitérer, c'est le fait que nous sommes actuellement inquiets du fait que les recommandations du groupe, les recommandations qui vont être formulées après le long exercice et le bon travail qui sera fait, sera assujetti au jugement du conseil d'administration, qui va évaluer si cela revêt un intérêt public ou pas.

Et nous croyons qu'il s'agit d'une question très sensible. L'idée que les recommandations émanant de la communauté fassent l'objet de l'évaluation du conseil d'administration sur la base du concept de l'intérêt public.

Nous croyons que le groupe doit continuer à explorer des moyens de voir quelles sont les options à notre portée pour que cette situation particulière ne porte pas préjudice à la légitimité du travail qui est actuellement en cours.

J'attire votre attention sur cette question qui à notre avis est très sensible. Mais comme j'ai dit, félicitations pour ce bon travail qui est fait.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci le Brésil. Nous avons l'Allemagne, et ensuite je vais parler moi-même, et puis, la pause-café.

ALLEMAGNE :

Merci, je vais être bref.



Je pense qu'il est nécessaire que nous puissions rapprocher les approches. La responsabilité et la transition. Je pense que du point de vue des politiques publiques, il est important que ces deux approches soient à la fin cohérentes. J'ai l'impression qu'il y a des approches légèrement différentes. Si on voit la transition du rôle des fonctions IANA, ce groupe de travail qui travaille sur la transition, ils ont réfléchi à des modèles concrets, et des façons d'avancer. Et le groupe qui travaille sur la responsabilité, vous avez des principes qui vont régir votre travail et vous allez avoir recours à des experts juridiques pour voir si c'est possible.

On espère que ces deux approches vont se rencontrer à la fin, se rapprocher, pour une discussion finale.

MATHIEU WEILL :

Merci beaucoup.

Ce sont des inquiétudes tout à fait valables, dont je prends note, et que je communiquerai au CCWG.

Je vais essayer de conclure pour vous permettre de faire la pause-café.

Je veux tout juste attirer votre attention sur quelques points. Tout d'abord, je veux souligner le fait qu'il y a beaucoup de coopération en place, notamment entre le CWG qui travaille sur la communauté des noms, nous avons des téléconférences, nous échangeons des courriers électroniques, nous travaillons avec une liaison au sein de ce groupe CWG. Nous échangeons pour voir comment les mesures de responsabilité que nous pouvons mettre en œuvre pourraient nous aider à interagir avec les options que nous a présentées le CWG.



Et donc demain, dans notre séance de travail – je pense qu’elle va commencer à 16h45, je vous encourage à y participer d’ailleurs – on fera un point sur justement cette coordination avec le CWG, l’interaction entre ces deux groupes.

On ne fait que commencer. Nous avons accompli beaucoup de progrès jusqu’à présent. Nous sommes conscients des défis qu’il faudra relever. Certains points sont difficiles, et c’est difficile de dégager un consensus par rapport à certains sujets. Ce que je peux entendre des commentaires qui ont été formulés dans cette salle, et cela correspond à ce que l’on entend dans d’autres parties de la communauté, c’est qu’il faut trouver un chemin en commun, des points en commun, car il y a beaucoup de points communs entre ce que dit le GAC et les commentaires d’autres parties de la communauté. Et c’est un bon signe pour notre travail.

J’aimerais également vous inviter à notre session de cette semaine. Nous avons une séance demain après-midi, une autre jeudi matin. Nous avons une séance de discussion, de dialogue mercredi à 10h30. Je ne sais pas si cela vous convient au niveau de vos réunions. Vous avez beaucoup de représentants.

Merci pour ces encouragements, et j’espère que dans les issues de cette session, nous pourrons faire des progrès clairs dans la direction que nous donnons au groupe sur la réforme de l’ICANN, accountability, et que ces progrès pourront nous permettre d’aller encore plus vite par la suite.

Merci à tous. Et j’espère qu’on va continuer notre dialogue cette semaine.



THOMAS SCHNEIDER:

Merci Mathieu.

Il est 11h20, et si vous êtes d'accord nous allons faire notre pause-café d'une quinzaine de minutes. Puis je vais vous demander de revenir à vos places pour continuer nos discussions.

Merci beaucoup.

[PAUSE CAFÉ]



THOMAS SCHNEIDER : Je vais passer une demande du secrétariat. On a fait circuler la liste des personnes présentes, la liste des assistants mais on ne sait plus où elle se trouve. Si vous la voyez, je vous prie de la remettre au secrétariat. Je vous demande de vous asseoir pour commencer cette session.

Soyez les bienvenus, nous avons 40 minutes avant la pause déjeuner.

On va prendre un peu plus longtemps pour voir les commentaires concernant la responsabilité, et par la suite, nous allons aborder la manière d’aller de l’avant. Je crois que nous pouvons progresser avec les deux questions en même temps, parce qu’elles ont trait aux procédures et à l’organisation du GAC pour les deux tâches, en discussion on pourrait le faire.

Je vous invite donc à donner vos points de vue sur ce que l’on a discuté, sur le travail réalisé jusqu’à présent dans le groupe de la responsabilité. La parole est à vous, je vous demande de faire vos commentaires.

PAYS-BAS : Maintenant, il y a moins trois degrés aux Pays-Bas, alors je peux briser la glace.

Je veux revenir sur mon intervention pendant la dernière session. Nous avons parlé de la manière dont le GAC approuve, reconnaît le travail. Non seulement le travail sur la responsabilité, mais aussi les propositions pour les transitions de l’IANA.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, je suis d'accord. Et je crois qu’il nous faut ce débat. Et je voudrais vous demander si vous souhaitez parler de la question de fond des

éléments, du travail qui a été présenté avant la pause-café, sur la responsabilité, et si vous voulez faire des commentaires à ce propos, je vous invite.

Sinon, on peut passer directement à la manière dont nous allons nous organiser pour ce débat.

Peut-être il y en a qui souhaitent poser des questions ou faire des commentaires sur la question de fond concernant la responsabilité.

ROYAUME-UNI :

Merci M. le Président.

En premier lieu, la présentation a été très bien pour voir où nous en sommes dans le processus de responsabilité, et des questions qui sont toujours en cours d'évaluation.

Ma question est la suivante, et elle a trait aux questions concernant la mise en œuvre. On a entendu parler des propositions disant que l'ICANN doit devenir une organisation avec des membres, des associés, mais on n'a pas écouté les alternatives.

Si je me souviens bien, une partie des délibérations sur la responsabilité et ce dont on a parlé personnellement à Frankfort, on avait parlé d'une autorité d'organisation, ou une entité similaire parlant des multiples parties prenantes et qui puisse aller au-delà de la communauté de l'ICANN compte tenu d'autres organisations actives dans l'écosystème de l'Internet. Il nous faut savoir davantage sur la manière d'aller de l'avant, savoir si la possibilité existe d'arriver à des conclusions sur le travail du CCWG, du travail qui sera réalisé cette semaine à Singapour.



Je crois que c'est un des domaines qu'il faut comprendre davantage pour pouvoir donner une idée et faire des commentaires sur la manière de continuer notre tâche.

Je veux aussi mentionner la manière dont cette proposition unique, comme Larry Strickling l'a signalé, la proposition combinée et simple, cette proposition sera testée par la communauté avant la présentation à la NTIA en définitive. Je crois que la question sur ce point a été posée par l'Égypte.

Et je vois que dans le calendrier, on dit que l'ICG aura une période d'épreuve, de test, et je ne comprends pas bien quels seront les critères qui seraient applicables d'après la NTIA pour faire un test de la proposition avant son approbation.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci pour votre question.

Ce m'amène à une question procédurale. Je regrette que Thomas et Mathieu ne soient pas là, mais nous pouvons inclure les commentaires, même les questions, et après les leur passer après la session du GAC, et les passer au groupe de travail intercommunautaire. Mais cela ne fait pas partie du travail de conseil. C'est un autre domaine de travail.

Alors je suggère que le secrétariat tienne compte de ce que l'on vient de mentionner, parce qu'il faut penser à la manière de formuler les questions, et de manifester nos points de vue au groupe de travail. On peut leur donner notre apport parce qu'il y a des commentaires à faire, et des questions à poser.



Je pourrais vous dire ma perception à moi sur le conseil de supervision, mais cela est lié à la manière dont on pourra garantir que le conseil d'administration fasse la réédition de comptes à la communauté, ou soit responsable face à la communauté.

Comme en ce moment il n'y a pas de membre, il n'y a pas d'associé, c'est différent. Parce qu'avec une organisation membre, ce serait plus clair, et voir comment la partie de haut niveau doit faire une révision de comptes aux membres. Je crois qu'il faut voir comment le conseil d'administration est responsable auprès de la communauté.

Et il y a plusieurs questions qui sont débattues en même temps. Nous pouvons faire notre contribution par exemple en disant que c'est un point important, que nous voulons savoir quelles sont les options, les pour, les contres de chacune des options pour pouvoir les aborder plus en détails.

Mais je crois que nous devons montrer que nous sommes intéressés à la question. Et voilà l'apport que nous pouvons faire.

ESPAGNE :

Merci Thomas.

Pour ce qui est de la question de fond, je voudrais dire que si l'ICANN devient une organisation membre, le GAC, les gouvernements, vont vouloir devenir un de ces membres et désigner un membre ou deux ou le nombre définitif, quelles seront les conséquences pour les gouvernements si nous devenons un membre ?



A mon avis, la proposition n'est pas très claire. Je ne peux pas donner une opinion définitive, mais si l'on voit cela de la perspective de la loi des sociétés espagnoles, je crois que les gouvernements ne devraient pas participer d'une organisation membre, parce que cela veut dire que l'on devient une partie d'une entité, et on devient responsables des décisions prises par ce corps, peu importe s'il s'agit d'un membre ou d'un conseil qui puisse avoir 20 membres.

Si on ne s'oppose pas à une décision prise par cet organe collégial, on devient responsable des décisions prises. Alors si on est une minorité, on pourrait devenir responsable, mais moi je parle de la législation espagnole. Vraiment j'ignore si c'est la même chose ailleurs.

Un autre commentaire qui a trait aux questions de fond a trait à la possibilité que la communauté puisse renvoyer un ou deux membres. Je ne comprends pas bien cette proposition. Parce que le conseil d'administration agit en tant qu'organe collégial. Et je comprends bien quelle est la fonction ou le rôle de chacun de ces membres du conseil d'administration à titre individuel. On pourrait en renvoyer un ou deux parce qu'en général les délibérations sont secrètes. On n'a pas des actes de ces réunions, alors on ne sait pas quelle est la position individuelle de chacun des membres. Je ne sais pas s'ils jouent un rôle spécifique à jouer, peu importe s'ils viennent du NGPC ou du conseil de la gouvernance, du comité de gouvernance de l'Internet. Alors je ne sais pas dans quelle mesure cette solution va améliorer la responsabilité de l'ICANN dans ce sens.

Merci.



THOMAS SCHNEIDER:

Peut-être je pourrais répondre d'après ce que j'ai entendu.

Je crois que ce qui fait l'objet du débat au CCWG, c'est l'analyse. Ils essayent d'avoir une idée générale des différentes alternatives des mécanismes existants dans le monde en général, mais ce n'est pas toujours clair s'ils vont aller dans une direction ou une autre. S'il va s'agir d'une organisation membre, ou s'il va y avoir une procédure pour renouveler le mandat des membres du conseil. On est en train d'analyser tout cela, et l'un des motifs pour les délibérations, c'est de mettre en place des mécanismes de responsabilité pour les membres des conseils.

Renvoyer un membre du conseil peut n'avoir aucun sens, parce qu'on ne sait pas exactement qui a fait quoi, parce qu'il s'agit d'un organe collégial. Il pourrait y avoir aussi un abus pour se cibler sur une personne en particulier. Ce n'est pas une priorité lorsqu'on analyse une solution. Mais la question est que tout fait l'objet de débat, et c'est un signal positif parce que justement il y a une analyse générale.

Ce qui ne veut pas dire que tout pourrait avoir la même possibilité d'avancer vers l'étape suivante. C'est à dire j'analyserai les délibérations de ce point de vue-là. Il y a différents éléments qui peuvent en définitive être utiles.

D'autres commentaires ou questions ?

PAYS-BAS :

Je reviens aux propositions, aux idées sous-jacentes du CCWG. J'ai les mêmes préoccupations que l'Espagne.



Ce n'est pas clair pour moi si ce groupe de travail n'agit pas sous une charte définie. Mon problème c'est que si nous présentons des idées, il faut toujours avoir une charte qui établit la flexibilité des propositions effectuées. Si on est une organisation membre, je dirais qu'on regarde en dehors des limites actuelles que l'on pourrait appeler le modèle corporatif de l'ICANN. C'est à dire en plus de regarder vers une organisation membre, on pourrait analyser une organisation internationale basée sur des accords entre les pays hôtes. Il s'agit là d'un modèle très utilisé.

Je ne vois pas une direction directe ou une charte pour ce groupe de travail, alors peut-être pourrions-nous leur donner des directives afin de savoir quel serait le chemin à suivre. Mais si on jette un regard holistique, alors on devrait analyser d'autres modèles qui fonctionnent.

THOMAS SCHNEIDER:

Vous voulez faire des commentaires sur les propos des Pays-Bas ?

Pour ce qui est de la charte, je crois qu'elle est aussi claire que possible sur une question comme celle de la responsabilité. Il y a une superposition par rapport au travail réalisé par les deux groupes de travail. Je crois qu'il n'y a pas de problème avec la superposition au cas où ils arriveraient aux mêmes réflexions, aux mêmes objections peut-être. Parce que cela voudrait dire que le travail est bien fait.

Pour ce qui est des options, je vous encourage, vous, membres du GAC ou pas, à participer au groupe, à partager les réflexions, les idées pour dire « Je crois qu'il faut suivre ce chemin ou pas. »

Nous pouvons discuter la mesure dans laquelle le GAC pourrait générer des principes de base, comme pour le cas du CWG, où on a essayé de créer des principes, ou formuler des principes pour réagir face à ceux présentés par le groupe lui-même.

Par la suite, on a donné des instructions depuis notre point de vue à des niveaux abstraits en principe, en disant ça dépend de vous, mais je crois qu'il faudrait le voir sous cet aspect, sous cette vision.

AUSTRALIE :

Merci Thomas, tu m'as volé quelques idées. J'ai des commentaires à faire. Je dois dire que je suis d'accord avec ce que vous avez dit précédemment, que le groupe travaille dans l'analyse de différentes questions, et possiblement la communauté pourrait participer de cette planification corporative, ou avec la participation d'entreprise si le conseil d'administration ne peut pas faire un suivi.

Et si le conseil d'administration n'est pas d'accord avec l'option nucléaire pour ainsi dire, voir alors quelle serait exactement la forme de cette nouvelle structure.

Je crois qu'en termes de membres individuels, notamment dans des questions particulières, par exemple le lancement des nouveaux gTLD que nous venons de finir, et dans ce cas que tous les membres de la communauté puissent s'asseoir devant le conseil et voir quel a été le vote émis par les différents membres. Mais je crois que c'est établir un précédent qui est un peu controversé.

Ayant trait aux principes, j'aimerais savoir ce que pensent les collègues du GAC pour voir si nous continuons avec l'idée de créer les principes



comme par exemple nous avons fait dans le cas de la responsabilité, mais je crois que c'était à Los Angeles où le GAC en tant que GAC on a reçu les contributions des différents membres du GAC pour un grand document où il y avait des principes, des idées, et là on a pu établir un sous-groupe lié notamment à la transition de l'IANA, et tout cela avait trait aux documents des groupes intercommunautaires. On a reçu des contributions d'un grand nombre de membres du GAC, peut-être pourrions-nous utiliser tous ces principes. Et dans le cas du CCWG, je ne sais pas s'il y avait des principes utiles pour ce groupe ou pas, mais je crois qu'il serait utile de concentrer les efforts du GAC au début de manière initiale.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci l'Australie, et merci de votre rôle pour rassembler tous ces principes.

On a tenu compte de différents principes et je crois que la Norvège veut maintenant faire un commentaire sur la proposition.

Je vous demande à tous de penser à la proposition qui a été présentée par l'Australie.

NORVEGE :

Merci Peter de vos commentaires sur les principes. Je crois que votre travail a été vraiment important. Au fur et à mesure que l'on a commencé à travailler, on a fait une proposition préliminaire qui a été publiée conjointement avec les principes. Tout cela a eu lieu parallèlement. Mais au fur et à mesure que le modèle devient plus compliqué et que les situations considérées deviennent plus difficiles,

les principes sont toujours là. Ils seront un guide très important pour nous tout au long du processus. Peut-être c'est ainsi pour nous aider au processus de travail, et ils seront sans doute importants.

Je crois que nos commentaires en tant que GAC ont été introduits dans les principes parce qu'il y a une certaine résistance par rapport au dernier commentaire présenté. Je demande aux responsables des principes, au CWG de les présenter, même s'ils sont toujours en cours pour pouvoir les finir.

Je crois que le point de vue du GAC est très bien représenté dans ces principes. Et si tout devient difficile, alors là nous allons pouvoir en discuter et discuter le cours d'action et les principes seront dans ce cas très utiles. Dès que nous aurons plus d'informations sur la situation actuelle des principes, nous allons la partager avec le GAC. De toute manière, je crois que c'est un très bon point de départ en ce qui concerne ce que nous voulons faire par rapport aux deux pistes de travail.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci la Norvège.

Il y a d'autres commentaires ou points de vue sur cette proposition ou sur d'autres points de vue ?

La France s'il vous plait.

FRANCE :

Merci Thomas.



Une excellente idée, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, je ne pense pas qu'on en soit encore à définir des modèles, on est en train de mettre des options sur la table et d'en dégager des principes, donc je pense effectivement que l'idée d'en rester aux principes, ou comme le dit le groupe, les requirements, est très bonne.

Je rappellerai également que dans l'exercice mené par Peter la dernière fois, de manière excellente d'ailleurs, à la fin on a conclu qu'il y avait énormément de principes que le GAC voulait mettre sur la table qui étaient déjà retenus par le CWG. Donc je pense que c'est un exercice à la fois simple pour nous, parce qu'à la fin on s'apercevra peut-être qu'on partage la majorité des principes avec les parties prenantes. Donc oui je soutiens cette idée.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci la France. Nous pouvons prendre une décision ou essayer de prendre une décision cette après-midi. Mais je pense que la réaction par rapport à la proposition de Peter est plutôt positive, donc il faudrait voir comment on peut faire pour y arriver.

Nous avons une quinzaine de minutes avant notre pause, est-ce qu'il y a d'autres membres du GAC qui souhaiteraient faire des commentaires par rapport à la proposition qui a été faite ? Ou bien devons-nous voir comment nous allons organiser nos discussions ?



ESPAGNE : C'est juste par curiosité que je pose cette question. Elise, quels sont les deux principes que le GAC a établis et qui n'ont pas encore été adoptés ?

NORVEGE : Donnez-moi quelques minutes, je vais les chercher dans mon ordinateur.

THOMAS SCHNEIDER: Nous allons attendre qu'Elise nous donne la réponse.

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Si ce n'est pas le cas Elise tu pourras nous donner ta réponse quand tu voudras.

Y a-t-il des questions à distance ? Parce que nous avons des participants à distance. Non ? D'accord.

D'ailleurs, j'encourage les gens qui participent à distance de poser des questions, nous serons ravis d'écouter vos questions également.

Elise, est-ce que vous avez pu trouver ?

NORVEGE : Pas encore.

THOMAS SCHNEIDER: Peter a quelque chose à dire.



AUSTRALIE :

En ce qui concerne la proposition, je crois qu'il s'agit d'une question de procédure. Le document de discussion a été un document de débat, il y a eu une période de consultation publique, et maintenant nous avons ce document avec les documents qui ont été présentés, le modèle externe et le modèle interne.

Il y a plusieurs questions qui sont proposées par Elise pour le GAC, et je pense qu'on pourrait analyser ces questions, à savoir : comment le GAC pourrait-il s'organiser pour faire partie de ces organes dont on envisage la création ? Cela a trait à ce que l'Espagne a dit par rapport à la possibilité que le GAC participe en tant que membre.

Pour les autres organes qui pourraient être créés, il faudrait voir comment les gouvernements vont s'organiser pour éventuellement y participer. Donc il faudrait que vous passiez en revue ces questions et savoir comment on va y répondre. Soit par pays ou de manière collective.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci Peter. Je ne sais pas s'il y a un délai pour répondre à ces questions.

NORVEGE :

Non, il s'agit des questions auxquelles on pourra répondre pendant cette réunion. Mais bien entendu nous pouvons partager ce matériel, ce document. Il y a pas mal de questions à répondre.

Et j'aimerais poser à mon tour une question à mes collègues ici présents. Les membres de ce groupe ont besoin d'avoir une certaine



orientation par rapport à la façon dont nous pourrions faire avancer ce processus. Nous pouvons avoir recours à une expertise en ligne par rapport à différents domaines. Il nous faudrait que vous en tant qu'organisation fondatrice de ce groupe, nous donniez des indications ou orientations par rapport au chemin à suivre.

ARGENTINE : Pour quand est-ce qu'on attend nos réponses ?

NORVEGE : Nous devons décider à cette réunion de Singapour ce que nous allons faire au niveau du GAC avec le processus qui a lieu au sein de CCWG. Il faut envoyer la proposition pour consultation publique au mois de mai juin, et finalement arriver à une décision au mois de juin.

En tant que CCWG, il faut que le GAC participe aussi à ce processus en tant que membre fondateur. Il faudrait donc voir comment on va mettre en place cette partie du processus.

THOMAS SCHNEIDER: Donc il nous faut bien comprendre ce que ça veut dire que d'être une organisation fondatrice du groupe. A ce titre, il nous faudrait donc valider ce processus, dans quelle mesure il nous faut valider cette proposition, ou avoir un consensus par rapport à certaines parties ou au fond de la proposition. C'est ça ce que vous nous demandez.



NORVEGE :

Cette proposition sera envoyée en tant que proposition finale. Une fois qu'on aura décidé du modèle à adopter. Il y aura une consultation publique pour obtenir l'avis de la communauté. Et l'avis de chaque membre du GAC est important à ce stade-là. Il y aura des membres qui auront des inquiétudes par rapport à certains aspects, et d'autres par rapport à d'autres. Ce sera une difficulté parce qu'on n'aura pas de réunion entre les réunions de l'ICANN. Et donc ce que nous devons faire, c'est commenter à ce moment-là, donner notre avis par rapport à cette proposition.

Et puis, en tant que GAC, on pourrait maintenant se mettre d'accord sur comment cette proposition sera envoyée à l'ICG. Il faudrait donc savoir comment le GAC en tant que tel va valider cette proposition pour qu'elle soit envoyée ensuite à l'ICG.

Il faudrait parler processus. Parce que vous avez vu ce qu'ont dit les co-présidents des CCWG, il ne faut pas une validation en tant que telle, mais il faudrait qu'on n'arrête pas le processus tout de même. Donc il serait intéressant que le GAC envisage la possibilité de voir quel processus on pourrait adopter avant l'adoption disons de cette proposition, pour voir quel est le meilleur moyen de faire parvenir cette proposition après à l'ICG.

Je n'ai pas été très claire, je m'excuse. Je pense que nos processus ne sont pas très clairs non plus. Peut-être que Thomas vous avez compris ce que je voulais dire ?



THOMAS SCHNEIDER: La vie n'est pas très claire parfois. Donc je vais essayer de voir si j'ai bien compris avant de donner la parole à la Suède.

Je pense qu'il y a plusieurs éléments ici.

D'un côté, ce que nous attendons comme message à faire passer. Et cela va dépendre de la façon dont nous envisageons le processus. Le groupe de travail n'attend pas de nous que l'on valide de manière collective à un moment donné cette proposition, mais que nous approuvions le processus qui va être mis en place, en ce sens que nous disions que nous avons participé à ces processus etc., en tant que membres de la communauté. Et les membres du GAC peuvent donner leur avis au moment de faire la consultation publique. C'est ça ce que vous vouliez dire.

Anders, est-ce que c'est bien si je laisse parler la Norvège d'abord ?

NORVEGE : Oui, c'est ce que je voulais demander si c'est possible.

Bien sûr, on se réserve le droit de commenter la proposition en tant que telle une fois qu'elle sera publiée pour consultation publique. Ce n'est pas que nous validons le modèle en tant que tel. Nous pourrions écrire quelque chose pour que ce soit clair pour nous, pour avoir un processus clair, savoir comment on doit agir. Et donc on va agir en fonction de ce processus sur lequel on se sera mis d'accord. Et donc, il faudrait avoir ce processus pour pouvoir agir.

THOMAS SCHNEIDER: Merci.



Nous avons la Suède, les Pays-Bas, la Thaïlande, l’Egypte, et le Royaume-Uni.

SUEDE :

Merci.

Il paraît raisonnable que le GAC salue les consultations et que l’on encourage les membres individuels du GAC à faire des commentaires pendant cette consultation.

Mais je pense maintenant au calendrier. Quand est-ce que ces consultations seront mises en place ? Il serait intéressant pour le GAC de pouvoir faire des commentaires au mois de juin. Donc il faudrait savoir quand cette consultation publique sera mise en place et quand la proposition sera envoyée à l’ICG.

NORVEGE :

Ce sont des détails qui sont en cours de discussion au sein de l’ICG en ce moment. Il y a le moment où le document sera envoyé à l’ICG, puis il y a le calendrier de l’ICG.

Bien sûr, le GAC a l’habitude de faire des commentaires collectifs quand il y a un avis solide par rapport à quelque chose. Mais c’est quelque chose de très compliqué maintenant, parce que chaque pays a des commentaires par rapport à cette proposition. Donc il y aura des commentaires que les pays pourront faire pendant la consultation publique. L’ICG tiendra compte de ces commentaires, et après ils pourront être analysés, pris en compte. On devrait avoir un processus du GAC où l’on aurait besoin d’un processus en face à face.



Nous allons je crois faire une réunion. Je ne pense pas que l'on puisse se mettre d'accord sur tous les commentaires de tous les pays pour se dire moi je retire mon commentaire etc. Je ne pense pas qu'on puisse faire cela. Nous devrions donc réfléchir à cela, parce qu'il ne nous reste que quelques mois. Je pense que tout le monde va avoir la possibilité de faire des commentaires pendant la consultation publique.

Donc non Anders, je ne vois pas comment nous pourrions faire cela de manière collective en tant que GAC. Mais bien sûr, si vous avez d'autres idées, je suis ouverte à vous écouter.

THOMAS SCHNEIDER:

Si nous regardons les calendriers, la version préliminaire des deux groupes serait prête pour environ la deuxième moitié du mois de mai, puis il y aura une consultation publique de 21 jours qui finirait avant la réunion de Buenos Aires. Voilà le calendrier dans le meilleur des cas. Cela veut dire que les membres du GAC, à titre individuel, pourraient faire des commentaires pendant cette période de consultation publique. A ce moment-là après on va se réunir à la réunion de l'ICANN, et nous pourrons rentrer dans le détail pour voir s'il peut y avoir une vision commune du GAC. Ce serait immédiatement après les commentaires qui auront été envoyés pendant la consultation publique. Et à ce moment-là on pourrait en parler pendant notre réunion, et ça nous aura donné le temps de digérer tout cela.

C'est ce que je vois dans le calendrier qu'on nous a donné.

Est-ce que cela répond à votre question ?



SUEDE : Je ne pense pas que ce soit impossible si les pays font leur contribution pendant la consultation publique. La question est de savoir après si le groupe a quelque chose de nouveau à apporter avant la réunion du GAC pour que le GAC fasse un commentaire sur une nouvelle version, ou bien c'est une convergence entre les commentaires qui ont été faits.

NORVEGE : Il y aura des commentaires pendant la consultation publique. Ces commentaires seront pris en compte par le CWG, puis la proposition finale sera faite sur la base de ces commentaires

Vous voulez dire que le GAC puisse faire les commentaires entre la consultation publique et la version finale préliminaire ? Parce que cette version finale préliminaire devrait être renvoyée avant la réunion de Buenos Aires. Et c'est ça le problème quand on parle de la réunion en face à face. On n'aura pas le temps d'en discuter en tant que GAC dans une réunion en face à face.

SUEDE : Serait-il possible pour le GAC de faire des commentaires de manière parallèle pour que quand la dernière version sera remise à l'ICG, il y ait les deux commentaires ?

NORVEGE : Oui, si le GAC peut faire cela, oui si on peut arriver à collecter tous ces commentaires. Mais comment ?



THOMAS SCHNEIDER:

Permettez-moi d'intervenir dans cette discussion. Nous avons une période de consultation publique de 21 jours. Si nous pouvons nous mettre d'accord en 21 jours, nous pouvons essayer. Mais l'expérience nous montre que ce n'est pas un exercice facile. Mais nous pouvons dire qu'on va essayer. Parfois ça fonctionne, parfois ça ne fonctionne pas. Parfois ça dépend des écarts d'opinions qui peuvent exister entre les membres du GAC et les différents pays.

Nous n'avons pas suffisamment d'informations pour continuer cette discussion. Peut-être que nous pourrions essayer de continuer cette analyse une fois qu'on aura plus d'informations.

Elise est-ce que tu pourrais nous envoyer davantage d'informations par rapport à cette question ? Autrement on ne va pas aller beaucoup plus loin.

J'ai une liste d'intervenants. Nous avons une demi-heure. J'ai les Pays-Bas - tous les intervenants qui m'ont demandé la parole, vous êtes d'accord pour que l'on reprenne ces questions cette après-midi à 14h pile ? Est-ce que vous êtes d'accord ? Si nous nous arrêtons maintenant et nous commençons à 14h. Je pense que les interprètes vont aussi apprécier si on fait cela. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Très bien, je vois qu'il n'y a personne qui s'y oppose, donc bon appétit et à 14h.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

